

**Guide à l'attention  
des ONG et des activistes pour les  
droits humains des femmes  
auprès de l'ONU et de la Commission de la condition de la  
femme (CSW)  
2017**

Comité des ONG pour la condition de la femme de New York

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

## **Préface**

### **1. Introduction**

### **2. La Commission de la Condition de la Femme (CSW) et Les Nations Unies**

L'Assemblée générale ; Le Conseil économique et social ECOSOC ; ONU Femmes et Commission de la condition de la femme (CSW) ; Système des Nations Unies

### **3. Politiques internationales et conférences de l'ONU sur les femmes**

### **4. Les Objectifs De Développement Durable: Un Agenda Transformatif Pour L'Egalité Du Genre**

### **5. Les Droits Humains Des Femmes Aux Nations Unies**

Egalité des genres et droits humains des femmes ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) ; Traités importants et organes de surveillance ; Cartographie du dispositif conventionnel des Nations Unies relatif aux droits de l'homme

### **6. Un Quiz Sur Les Droits De L'homme Et Les Objectifs Du Développement Durable**

### **7. Accords Internationaux Importants**

### **8. Le Pouvoir Des Mots**

Termes semblables et pourtant si différents ; Anéantir la force des mots dans le langage de la CSW

### **9. La CSW : Une Etude De Cas**

Prise de décision à la CSW ; Composition de la délégation et liens avec la « capitale-Villes » ; Programme officiel de la CSW ; Evénements en marge de la séance et événements parallèles

### **10. Le Processus Intergouvernemental**

Echéancier\_2015 ; Préparation et considération sur le premier brouillon (Zero Draft) ; Premiers amendements au zero draft proposés par les Etats membres ; Intégration des propositions par le secrétariat, la présidence ou le modérateur – distribution d'un nouveau document : version 1 ; Phases de négociations et modifications ; Notification des « réserves » par certains gouvernements

### **11. Comment Les ONG Peuvent Influencer Sur Le Processus**

### **12. La Boîte A Outils Pour Le Plaidoyer**

La préparation ; la planification du plaidoyer ; établir des alliances

### **13. S'engager Sur Les Réseaux Sociaux**

### **14. Annexes**

Evaluation sur le guide et les méthodes ; glossaire ; membres de la CSW en 2015 ; groupes lors des négociations ; documents régionaux

## PREFACE

---

Ce guide à l'adresse des ONG veut renforcer la capacité des ONG et des activistes pour les droits humains des femmes en matière de plaider pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles. La Commission de la condition de la femme des Nations Unies, le principal organe traitant de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, est à la base d'une étude de cas. Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet « Training for Advocacy and Capacity Building / Formation au plaidoyer et renforcement de capacité » mené par le Comité ONG sur la condition de la femme/New York (NGO CSW/NY) en collaboration avec le Comité Mondial de Coordination.

Ce projet a profité des rencontres régionales des Nations Unies pour l'examen de la mise en œuvre après 20 ans du Programme d'action de Beijing, échéance importante en 2015, tout comme la 59<sup>e</sup> session de la CSW, le Forum Politique de Haut Niveau et la 70<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale en 2015.

L'établissement de quatre nouveaux comités des ONG sur la condition de la femme en Asie-Pacifique, en Afrique, dans les Etats arabes et en Amérique latine et Caraïbes offre une ressource importante pour un effort mondial, collaboratif à travers toutes ces régions – unis mais flexibles pour s'adapter aux spécificités des régions.

Les Comités des ONG pour la condition de la femme espèrent que cette formation au plaidoyer contribuera au renforcement de capacité et à conduire le mouvement féministe international au succès lors des rencontres de l'ONU et en particulier lors de la CSW.

## REMERCIEMENTS

---

Le NGO CSW/NY remercie les gouvernements de la Suisse et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et Développement de l'Allemagne (BMZ) pour leur soutien technique et financier à ce projet dans un esprit de véritable partenariat. La Mission Permanente de L'Australie aux Nations Unies qui a gentiment sponsorisé les participants de la région Pacific pour assister aux formations de la CSW. Le projet sur place est conduit par le Comité mondial de coordination qui regroupe des femmes remarquables, des leaders de toutes les régions, notamment Mabel Bianco, Samira Bikarden, Harriette Williams Bright, Lana Finikin, Lina Abou Habib, Dinah Musindawezo, Bandana Rana et Carole Shaw. Nurgul Djanaeva et la Women's Environment and Development Organization, soutenues par des formatrices régionales et l'équipe du NGO CSW ont développé le matériel de formation.

Bette Levy et Soon-Young Yoon sont les co-présidentes et éditrices de ce projet. Susan O'Malley, Présidente du NGO CSW/NY, et Erica Higbie, trésorière, qui servent comme membres du Comité Mondial de Coordination.

Les membres du Comité Exécutif de l'ONG CSW/NY y ont contribué par leur expertise professionnelle et leur constant soutien.

## 1. INTRODUCTION

Près de 4000 personnes représentant des ONG participent chaque année à la session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (Commission on the Status of Women – CSW). Il s'agit du plus grand rassemblement annuel du mouvement féministe international aux Nations Unies – un temps pour renouveler l'objectif commun et pour agir. Le CSW offre une occasion unique pour les leaders de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à influencer l'agenda de l'ONU et de garantir que la Plate-forme d'action de Beijing (PAB) soit intégrée dans le programme de développement durable 2030.

Le Comité des ONG pour la condition de la femme de New York (NGO CSW/NY) a pris la responsabilité de rassembler les ONG durant les sessions de la Commission de l'ONU et lors d'autres rencontres à l'ONU. Le NGO CSW/NY plaide pour les droits humains des femmes et des filles et accorde son soutien aux documents concertés des Nations Unies tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres accords pris aux Nations Unies, tels que la Déclaration sur la population et le développement et la Déclaration de Vienne sur les droits humains.

Le NGO CSW/NY est une ONG sans but lucratif basée sur le volontariat et largement financée par des cotisations individuelles et c'est l'un des comités représentant les femmes au sein de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CoNGO). Sous l'égide de la CoNGO, les comités des ONG pour la condition de la femme ont contribué à la planification des Forum d'ONG lors des Conférences mondiales sur les femmes tenues à Mexico City, Copenhague, Nairobi et Beijing.

## 2. LA COMMISSION SUR LA CONDITION DE LA FEMME (CSW) ET LES NATIONS UNIES

Pour comprendre pleinement comment la CSW fonctionne, il est utile de connaître la structure des Nations Unies.

51 pays ont créé les Nations Unies juste après la deuxième guerre mondiale en 1945. L'objectif des Nations Unies est de :

- Maintenir la paix dans le monde
- Développer des relations amicales pour aider les nations à travailler ensemble pour améliorer la pauvreté, vaincre la faim, la maladie et l'analphabétisme et encourager chacun à respecter les droits et les libertés d'autrui.

Aujourd'hui, les Nations Unies rassemblent 193 Etats membres. Le Saint-Siège et l'Etat de Palestine sont des Etats non-membres ayant un statut d'observateur, et beaucoup d'organisations bénéficient également du statut d'observateur.

Plus d'information sur les Nations Unies ici : <http://www.un.org/fr/aboutun/>

Site sur les membres des Nations Unies : <http://www.un.org/fr/members/>

## 2.1 L'Assemblée Générale

---

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant des Nations Unies. Elle est composée de représentants de tous les Etats membres.

Plus d'information et actualités concernant : <http://www.un.org/fr/ga/>

Plus d'information sur les groupes régionaux de l'Assemblée générale : <http://www.un.org/fr/hq/dgacm/regionalgroups/>

## 2.2 Sociale, Humanitaire et Culturelle : la Troisième Commission

---

La Troisième Commission traite des questions sociales, liées aux affaires humanitaires ou aux droits de l'homme, qui affectent la population partout dans le monde.

La Troisième Commission s'occupe d'importantes questions relatives au développement social telles que la promotion de la femme, la protection des enfants, les populations autochtones, le traitement des réfugiés, la protection des libertés fondamentales par l'élimination de la discrimination raciale et le droit à l'autodétermination.

La Commission traite aussi des questions liées à la jeunesse, la famille, le vieillissement, les personnes handicapées, la prévention du crime, la justice pénale ou encore le contrôle international des drogues.

## 2.3 Le Conseil Economique Et Social (ECOSOC)

---

La Charte des Nations Unies établit le Conseil économique et social (ECOSOC) pour coordonner les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social. L'ECOSOC coordonne également les agences, fonds et programmes des Nations Unies sur les mêmes thématiques, notamment le Forum des Hauts Responsables Politiques (HLPF) sur le développement durable

Plus d'information et d'actualités sur le Conseil économique et social (ECOSOC) : <http://www.un.org/fr/ecosoc/>

## 2.4 La Commission de la condition de la femme et les Nations Unies

---

La Commission de la condition de la femme (CSW) est le principal organe intergouvernemental exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. La CSW est un instrument pour la promotion des droits humains des femmes, documentant la réalité de la vie des femmes dans le monde entier et établissant des standards mondiaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

Plus d'information ici : <http://www.unwomen.org/fr/csw>

## 2.5 ONU Femmes et la CSW

---

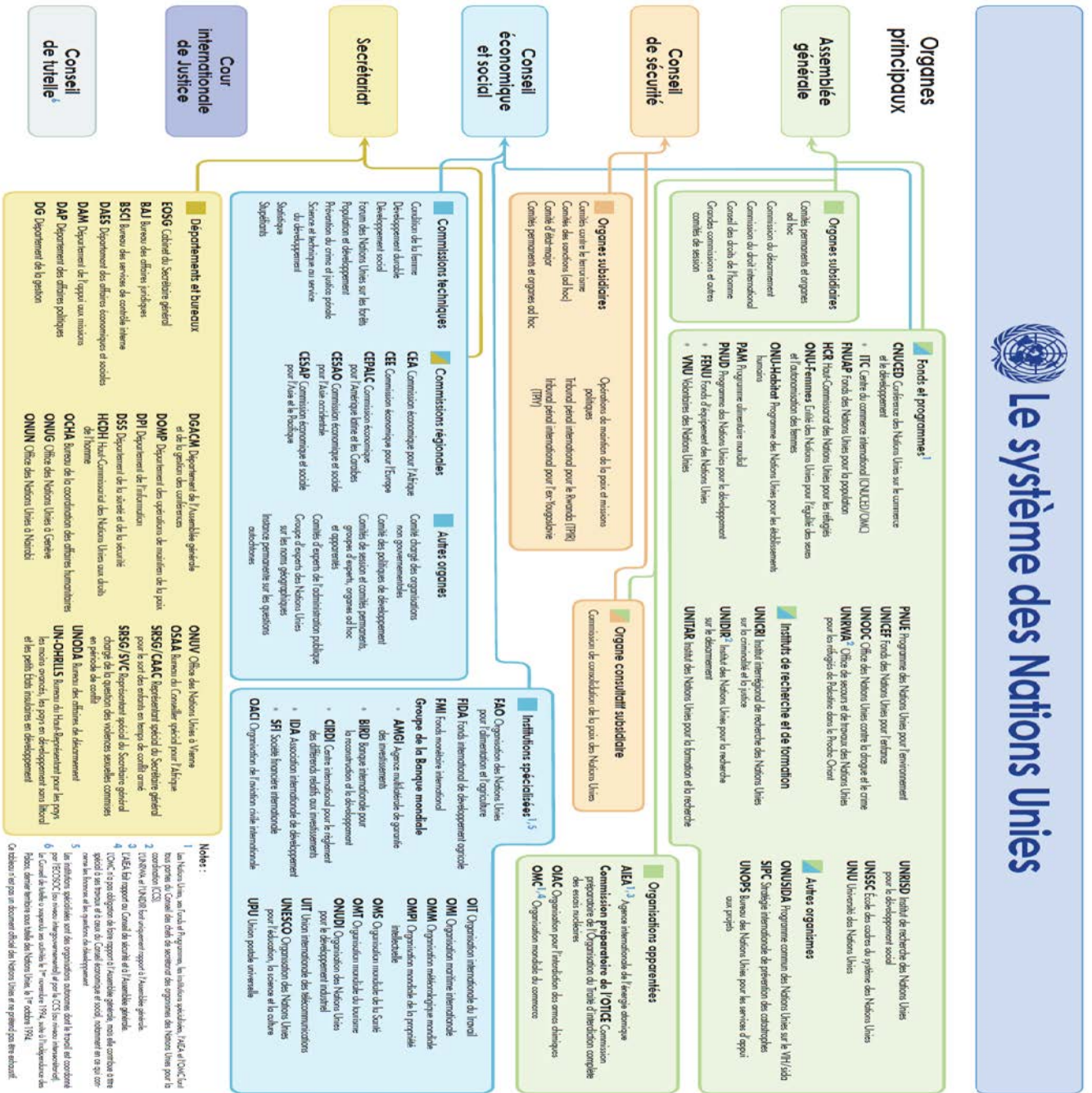
ONU Femmes a été créée en 2010 lors de la fusion de quatre entités traitant des femmes au sein des Nations Unies. Ses tâches principales sont le soutien des organes intergouvernementaux tels que la Commission de la condition de la femme dans leurs travaux de formulation de politiques, de standards mondiaux et de normes. ONU Femmes soutient également les Etats membres dans la mise en œuvre de ces standards et contribue à rendre le système onusien redevable par rapport aux engagements pris pour l'égalité des genres. Pendant la CSW, l'agence organise des manifestations spéciales de préparations ou des sessions d'information pour les Etats membres. Elle est également responsable pour la publication de documents de référence tels que le Rapport sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de Beijing basé sur les rapports gouvernementaux.

Agissant comme secrétariat de la CSW, ONU Femme gère également les demandes pour les déclarations écrites et orales par les ONG. Les règles des Nations Unies précisent que seules les ONG ayant des relations officielles avec les Nations Unies par le biais de l'ECOSOC peuvent avoir les pleins privilèges, comme par exemple de parler lors de rencontre officielles intergouvernementales. Il faut noter que certaines ONG sont reconnues par les Nations Unies par le biais du Département de l'information des Nations Unies (DPI) ou par les Conférences de l'ONU. Ces organisations ne peuvent soumettre des déclarations écrites ou orales à ONU Femmes lors de la CSW.



## 2.6 Le Système des Nations Unies

Le schéma du système des Nations Unies :





### 3. POLITIQUES INTERNATIONALES ET CONFÉRENCES DE L'ONU SUR LES FEMMES

La première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Mexico City, 1975 La conférence a défini un **Plan d'action mondial** pour la mise en œuvre des objectifs de l'année internationale de la femme qui offrait une liste complète de directives pour la promotion de la femme jusqu'en 1985.

#### La décennie des Nations Unies pour la Femme (1975-1985)

La deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Copenhague, 1980 Un **Programme d'action** appelait à renforcer les mesures nationales pour assurer aux femmes le droit de propriété et le contrôle de la propriété de même que des améliorations en matière de protection du droit des femmes à l'héritage, à la garde des enfants et à la nationalité.

La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Nairobi, 1985 Les gouvernements ont adopté les **Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme**, qui définissent les mesures pour atteindre l'égalité des genres au niveau national et pour la promotion de la participation des femmes dans les efforts de paix et de développement.

La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Beijing, 1995 **La Déclaration et le Programme d'action de Beijing**, adopté à l'unanimité par 189 Etats, constituent un programme pour l'autonomisation des femmes et est considéré comme le principal document politique sur l'égalité des genres au niveau mondial.

Dans les années 1980, l'ONU a entrepris une série de Conférences mondiales qui ont marqué une ère nouvelle dans les relations entre l'ONU et les ONG, allant bien au-delà des grandes ONG en fournissant un catalyseur majeur pour la mobilisation dans le mouvement des femmes. Ces conférences comptaient les quatre grandes conférences sur les femmes ainsi que des conférences qui traitaient de l'environnement, des droits humains, de la population et du développement social.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> 1992- Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne (Déclaration de Vienne sur les droits de l'homme : "Les droits des femmes sont des droits de l'homme") ; 1994- Conférence internationale sur la population et le développement, le Caire (CIPD); 1995- Sommet mondial pour le développement social, Copenhague

Certains des grands processus mis au calendrier pour 2015 et 2016 et liés aux droits des femmes et à l'égalité des genres et dans lesquels le mouvement féministe continue à se montrer actif sont décrits ci-dessous. On trouve parmi eux quelques-uns qui sont liés aux processus de développement durable :

- Commission de la condition de la femme (13 à 24 Mars 2017)
- Forum Politique de haut Niveau (10-19 juillet 2017)
  
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2017-2018)
- Commission sur la population et le développement (2017)

12 domaines critiques de La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing

- Les femmes et l'environnement
  - Les femmes au pouvoir et la prise de décision
  - La petite fille
  - Les femmes et l'économie
  - Les femmes et la pauvreté
  - Violence contre les femmes
  - Droits de la femme
  - Education et Formation des femmes
  - Mécanismes institutionnels pour la Promotion des femmes
  - Les femmes et santé
  - Les femmes et les médias
  - Les femmes et les conflits armés
  -
- [Beijing20.unwomen.org/fr/about](http://Beijing20.unwomen.org/fr/about)

#### 4. Les Objectifs De Développement Durable: Un Agenda Transformatif Pour L'Égalité Du Genre

Lors d'un sommet de l'ONU le 25 septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité l'Agenda pour le Développement Durable de 2030, qui comprend un ensemble ambitieux d'Objectifs du Développement Durable (ODD).<sup>1</sup> Le cadre réunit les trois dimensions de développement durable - économique, social et environnemental - avec 17 buts et 169 objectifs à être satisfait par tous les pays avant 2030.<sup>2</sup>

L'Agenda 2030 est un programme complet qui réaffirme les accords antérieurs, tels que La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), ainsi que l'Agenda 21 et la Conférence de 2012 des Nations Unies sur Le développement durable. L'Agenda est universel et fondé sur les principes des droits de l'homme. L'objectif 5 de «réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles » est reconnu comme un élément très important pour la réussite de la mise en œuvre de tous les objectifs.

Il est à noter qu'au cours de la CSW 60, le thème était «l'Autonomisation des Femmes et le Lien avec le Développement Durable ». Les Conclusions Concertées avaient formulées des recommandations importantes pour veiller à ce que l'Agenda 2030 tienne compte de la sensibilité au genre, en fournissant une base importante pour les discussions pendant le Forum Politique de haut Niveau (HLPF).

#### L'objectif 5 est une Question Intersectorielle et Objectif Autonome

L'agence pour les femmes - la capacité de prendre librement des décisions sur sa propre vie et son autonomie corporelle - est un droit humain fondamental et un impératif éthique. De même, l'absence de violence et l'accès équitable aux ressources et au pouvoir sont des droits de l'homme et les marqueurs de l'égalité des sexes.

Il est important d'adresser ces questions afin de garantir les droits de l'homme et l'Égalité pour tous. En outre, l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes a un effet catalytique sur l'amélioration du développement humain, la bonne gouvernance, une paix durable et un équilibre soutenus entre l'environnement et les établissements humains. Il est important de noter qu'une approche à deux volets est nécessaire. L'égalité des sexes devrait être un objectif autonome tout en traversant tous les autres Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'égalité entre les sexes touche tous les autres Objectifs de développement Durable (ODD) et contribue significativement à tous les ODD. Par exemple, combler l'écart entre les sexes en matière de rémunération, du pouvoir de négociation, ou l'accès à la terre est essentiel pour la sécurité alimentaire.<sup>4</sup> Le secteur privé reconnaît que l'autonomisation des femmes et le leadership signifie meilleurs talents, plus de productivité et un leadership plus diversifié, et contribue au PNB national. En effet, l'égalité des sexes est une "Voie clé" pour assurer une réduction durable de la pauvreté et une prospérité partagée.

Cependant, les obstacles à la réalisation du plein potentiel des filles et les femmes de tous âges, les femmes âgées, les femmes autochtones et les femmes handicapées sont nombreuses. Les lacunes dans l'accès aux ressources, telles que le régime foncier dominé par les hommes dans une grande partie du monde, entrave la capacité des femmes à réagir aux impacts des changements climatiques. En 2010, seulement 15% des terres de l'Afrique subsaharienne est gérée par des femmes<sup>5</sup> et au Burkina Faso, plus de deux fois plus d'hommes que les femmes déclarent posséder une maison.

De plus, la violence sexiste, qui est une contrainte sur l'agence des femmes, est une épidémie globale, allant de 21% en Amérique du Nord à 43% en Asie du Sud. Les femmes réfugiées somaliennes en Afrique de l'Est font face à l'exclusion due à leur origine ethnique, religion et leur Statut de réfugié. La sous-représentation des femmes est un autre défi à la pleine participation au processus de prise de décision.

### Neuf Cibles Pour l'Objectif 5 Sur l'Égalité Des Sexes et l'Autonomisation Des Femmes

- Mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les Femmes et filles partout. Lois et Politiques doivent être examinées d'urgence, modifiées ou supprimées dans un premier temps vers une approche substantielle de l'égalité du genre, complétée par des mesures afin de changer les normes sociales discriminatoires et pratiques.
- Éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et filles dans les secteurs public et privé, y compris le trafic sexuel et les autres types d'exploitation.
- Éliminer toutes les pratiques nuisibles, telles que les mariages précoces et forcés et mutilation génitale féminine.
- Reconnaître et valoriser les soins non rémunérés et les travaux domestiques par la fourniture de services publics, infrastructures et les politiques de protection sociale et de promotion des responsabilités partagées au sein du ménage et la famille comme approprié au niveau national.
- Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances pour le leadership à tous les niveaux de prise de décision politique, économique et publique.
- Assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductrice et les droits en matière de santé reproductive conformément aux dispositions du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents adoptés de leur Conférence de révision.
- Entreprendre des réformes pour donner aux femmes un droit équitable aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle de terrains et autres formes de propriété, services, héritage et ressources naturelles, conformément aux lois nationales.
- Améliorer l'utilisation de la technologie habilitante, notamment en matière d'information et de communication pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
- Adopter et renforcer des politiques et des Législation exécutoire pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.

Dans le monde entier, les femmes représentent moins de 22% des parlementaires et moins de 5% des maires.<sup>6</sup> Neuf cibles pour l'objectif 5 va les aider à mesurer les progrès tout en remédiant aux violations des droits humains des femmes.

Les politiques doivent tenir compte des causes structurelles de la discrimination fondée sur le genre et l'inégalité à travers trois dimensions de développement durable: Social, environnemental et écologique.

Ceci comprend:

- Assurer l'absence de violence;
  - L'égalité entre les sexes afin de distribuer les capacités par la connaissance, la bonne santé, la santé sexuelle et reproductrice et les droits en découlant;
  - L'accès aux ressources, y compris les terres, les infrastructures, le travail décent et la sécurité sociale, et
  - Egalité de prise de décision dans toutes les sphères ainsi que dans les secteurs publics.<sup>7</sup>

Dans l'agenda universel 2030, tous les pays doivent prendre la responsabilité d'atteindre l'objectif 5. Les mouvements de femmes peuvent jouer un rôle important pour s'assurer que des mécanismes politiques et financiers sont en place pour atteindre les Objectifs de Développement Durable dans une perspective axée sur le genre.

### 4.3 L'Approche Nexus - Recherche d'Interconnexions

Lors du Forum Politique de Haut Niveau (HLPF), tenu sous l'égide de la Commission économique et sociale, les États membres examineront des groupes d'objectifs. Cependant, une approche sur les connexions entre plusieurs ensembles de problèmes est une lentille à travers laquelle nous devrions voir les (ODD/SDGs)<sup>8</sup>. Ce type d'analyse examine les interconnexions entre les (ODD/SDGs) et comment un changement dans un peut affecter les autres. Les résultats peuvent souvent très éclairants, révélateurs en cascade ou des effets multiplicateurs.

#### FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU (HLPF) 2017

Le thème du forum politique de haut niveau en 2017 (10-19 juillet à New York) sera «Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation».

Chaque année, un groupe d'objectifs est à l'étude.

L'ensemble des objectifs à examiner en 2017 sont les suivants:

- Objectif 1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout
- Objectif 2. Mettre fin à la faim, atteindre la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et agriculture
- Objectif 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
- Objectif 5. Atteindre l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 9. Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et Encourager l'innovation
- Objectif 14. Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour développement
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour Développement durable (revue en profondeur chaque année)

Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les neuf principes formulés Dans la Résolution A / RES / 70/1 des Nations Unies (article 74).

Par exemple, le transport durable et à faible intensité de carbone sécuritaires pour les femmes et les filles peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté en fournissant un meilleur 'accès aux services sociaux et de santé. Ils peuvent également améliorer la mobilité des femmes pour obtenir de l'eau et de la nourriture, et fournir une infrastructure aux femmes entreprises à se développer, tout en luttant contre le changement climatique.

Assurer la propreté des cuisinières écologique pour les femmes rurales qui peuvent ainsi économiser de l'argent, libérer du temps aux jeunes filles d'aller en classe, réduit les problèmes de santé due à la pollution atmosphérique, prévient la déforestation et réduit les émissions de carbone noir<sup>9</sup>. Investir dans ce genre de projet, peut avoir des bénéfices d'un large éventail de gamme à travers les ODD/SDGs qui sera plus rapide, plus rentable et des résultats durables.

#### 4.4 Responsabilisation

---

Le Forum Politique de Haut Niveau est le principe mécanisme d'examen des progrès afin de tenir les Gouvernements responsables de leurs engagements. Il est important de noter que l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable n'est pas un document juridique contraignant, mais à la stature d'un haut niveau examen ministériel. Les gouvernements fournissent une Examen Volontaire Nationale (Revue nationale volontaire (VNR) selon leurs propres horaires et sont encouragés à engager les parties prenantes dans leur préparation.

Pendant le Forum Politique de Haut Niveau (HLPF) et d'autres ODD/SDG processus, la société civile est organisée autour de neuf groupes et «autres parties prenantes» (MGoS) qui peuvent soumettre des déclarations et des rapports au processus de l'ONU, y compris les documents officiels reconnu MGoS. Beaucoup dans la société civile prépareront des rapports parallèles et alternatifs, ou rapports thématiques (bien que les rapports parallèles ne sont pas présentement officiellement reconnu). En outre, MGoS sont demandés dans l'ordre du jour pour faire état de leurs propres contributions à la mise en œuvre des ODD/SDG. Les différents rapports peuvent comprendre des critique des rapports gouvernementaux. Les États membres et les MGoS ont des guides pour soutenir leurs rapports. Par exemple, les rapports peuvent inclure des informations sur comment les groupes et autres parties prenantes ont contribué aux ODD/SDG, quels défis ils ont eu à relever et recommandations pour une action future. Les rapports peuvent également inclure des renseignements sur des groupes spéciaux et souvent négligés, comme les violations des droits des migrants et des réfugiés.

#### 4.5 Mise En Œuvre

---

Les nouvelles dispositions sur les objectifs de «mise en œuvre» au titre de l'objectif 17 et de chaque Les objectifs de développement sont essentiels à la réalisation des ODD/SDG en tant qu'ordre de transformation. Ceux-ci couvrent le problèmes d'ordre techniques, le renforcement des capacités, le commerce, le suivi et l'évaluation et les partenariats. Le Plan d'action d'Addis-Abeba contient de nombreuses cibles qui fournissent un financement transformateur pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit notamment d'incitatifs fiscaux visant à soutenir la propriété des biens des femmes, des politiques, des stratégies et des plans nationaux sur l'égalité entre les sexes, chiffrés et dotés de ressources suffisantes pour l'égalité entre les sexes et les réformes législatives mises en œuvre pour garantir l'égalité des droits des femmes aux ressources économiques et productives ".<sup>12</sup> Bien qu'il y ait une discussion sur la façon d'améliorer ces derniers, ils sont des points de départ importants.



## Neuf groupes principaux et autres parties prenantes

- Femmes
- Enfants et jeunes
- Indigènes
- ONG
- Travailleurs et syndicats
- Autorités locales • Affaires et industrie
- La communauté scientifique et technique
- Les agriculteurs

Les autres parties prenantes peuvent se référer à d'autres groupes qui ne sont pas impliquée avec les groupes majeurs mais qui sont importants pour la mise en œuvre des SDG tels que les communautés locales, groupes de bénévoles, les fondations, les migrants et les familles, ainsi que les personnes âgées et les personnes handicapées.

## 5. DROITS HUMAINS DES FEMMES A L'ONU

### 5.1 L'égalité des genres et les droits humains des femmes

L'égalité des genres a été reconnue comme intrinsèque à la paix et à la justice dès la création des Nations Unies, mais les défis à la mettre en œuvre sont restés importants dans les négociations menées à l'ONU.

Le Programme d'action de Beijing est un document politique historique et reste le document le plus fort en matière d'égalité des genres et de droits humains des femmes à l'ONU. Cependant, tout comme les déclarations, les conclusions concertées et les résolutions, ce programme reste ce qu'on appelle du « soft law » ou « droit souple » ou droit non-contraignant. Cela signifie que cela implique une obligation morale à laquelle l'Etat membre s'engage mais les gouvernements sont libres de considérer leur manière de mettre en œuvre le contenu de ces textes. Cela contraste avec les traités, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, qui sont, quant à eux, légalement contraignants.

### 5.2 La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDEF/CEDAW)

L'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes font partie intégrante des droits de l'homme. C'est ce qu'affirme le plus clairement la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination Contre la femme (CEDEF/CEDAW), ainsi que sa Déclaration de 1967 et son Protocole facultatif de 1999. Le CEDAW élabore et clarifie le principe de l'égalité des sexes et de la non-discrimination. Contrairement au Programme D'action de Beijing, la CEDEF est un traité qui est juridiquement contraignant pour les pays qui l'ont ratifié. À ce jour, la CEDEF est presque universellement signée, avec 188 signataires et 99 ratifications.

### 5.3 Traités importants

Le système des traités des droits humains englobe neuf traités majeurs :

- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) (entrée en vigueur le 4 janvier 1969)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (entré en vigueur le 23 mars 1976)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) (entré en vigueur le 23 mars 1976)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (entrée en vigueur le 3 septembre 1981)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) (entrée en vigueur le 26 juin 1987)
- Convention relative aux droits de l'enfant ( the Rights of the Child - (CRC) (entrée en vigueur le 2 septembre 1990)

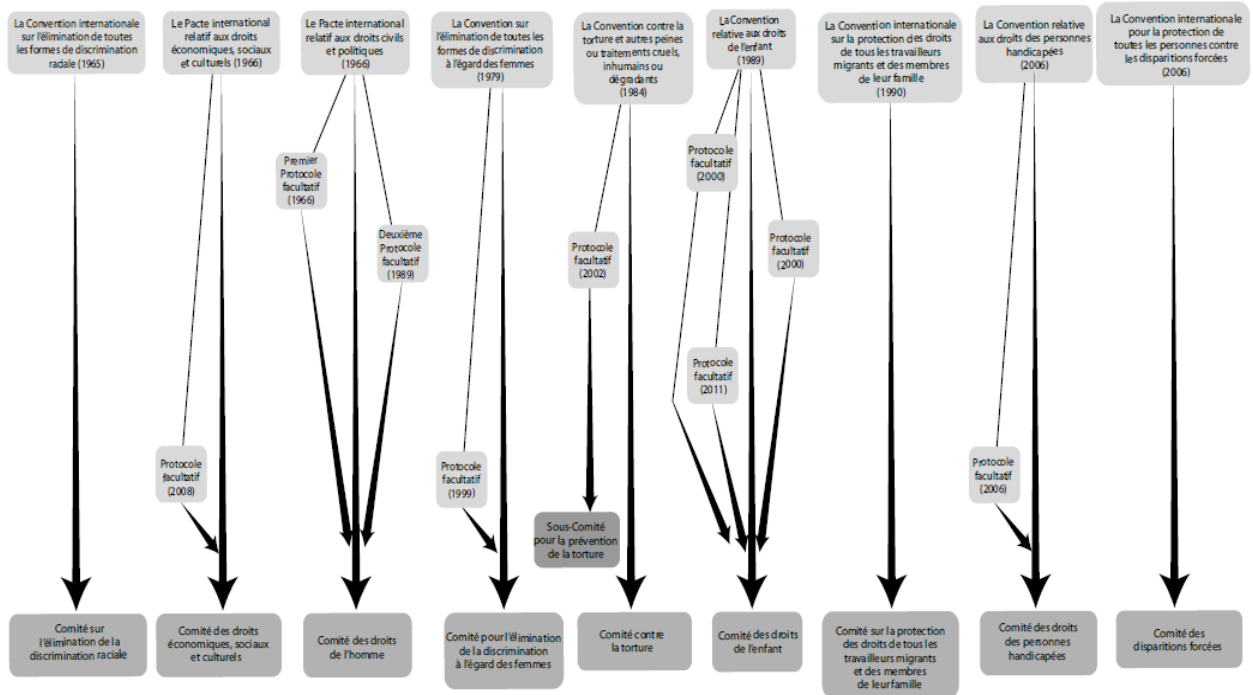
Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW) (entrée en vigueur le 1er juillet 2003)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD) (entrée en vigueur le 3 mai 2008)
- Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED) (entrée en vigueur le 23 décembre 2010)

## 5.4 Cartographie du dispositif conventionnel des Nations Unies relatif aux droits de l'homme

Le dispositif conventionnel des Nations Unies relatif aux droits de l'homme

5



## 6. Un Quiz Sur Les Droits De L'homme Et Les Objectifs Du Développement Durable

Objectif 1: Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout Vrai ou faux: Transférer aussi peu que 9,5% des dépenses militaires mondiales à l'agriculture et à l'infrastructure dans les communautés pauvres pourrait éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2030.

**A. Vrai**

B. Faux

Source: ONU Femmes Paix et Sécurité - Faits et chiffres (<http://www.unwomen.org/en/what-we-do/peace-and-security/facts-and-figures>).

Objectif 2: Mettre fin à la faim, atteindre la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et agriculture

Vrai ou faux: Au Malawi, les ménages dirigés par une femme sont plus de deux fois plus susceptibles que les hommes Les ménages déclarent réduire le nombre de repas qu'ils mangent lorsqu'ils éprouvent des chocs climatiques.

**A. Vrai**

B. Faux

GGCA Gender and Climate Change: Un regard plus attentif sur les preuves existantes, 2016. (<http://gender-climate.org/wp-content/uploads/2014/10/GGCA-RP-110616.pdf>)

Objectif 3: Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous les âges

Vrai ou faux: Le cancer du sein est le plus grand tueur de femmes dans le monde, causant 9,1 millions de décès chaque année.

A. Vrai

**B. Faux** (les maladies cardiovasculaires tuent plus de femmes que de cancers)

Source: NCD Alliance, Les maladies non transmissibles: une priorité pour la santé et le développement des femmes, 2010. ([http://www.who.int/pmnch/topics/maternal/2011\\_women\\_ncd\\_report.pdf](http://www.who.int/pmnch/topics/maternal/2011_women_ncd_report.pdf))

Objectif 4: Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

Vrai ou faux: Investir dans des programmes d'éducation pour les filles peut rapporter 5 \$ pour chaque dollar dépensé.

**A. Vrai**

B. Faux

Source: Objectifs de développement durable des Nations Unies (<http://www.un.org/sustainabledevelopment>).

Objectif 5: Atteindre l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Vrai ou faux: les catastrophes telles que les sécheresses, les inondations et les tempêtes tuent plus d'hommes que de différences entre les sexes.

A. Vrai

**B. Faux** (Plus de femmes que d'hommes meurent en raison des inégalités entre les sexes) Source: OMS Genre, Changement climatique et Santé, 2011.

(<http://www.who.int/globalchange/GenderClimateChangeHealthfinal.pdf>)

Objectif 6: Garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous  
L'implication des femmes dans les projets relatifs à l'eau peut accroître l'efficacité de ces projets en combien?

A. 10-11 fois

**B. 6-7 fois**

C. 18-19 fois

Source: Conservation International - Genre et conservation  
(<http://www.conservation.org/How/Pages/gender-and-conservation.aspx>)

Objectif 7: Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous

Au Brésil, quel pourcentage de femmes rurales ayant accès à l'électricité étaient plus susceptibles de enseigner primaire?

**A. 59%**

B. 68%

C. 71%

Source: ActionAid, les Amis de la Terre et WEDO - Pouvoir pour le peuple: Réaliser la promesse de l'énergie renouvelable décentralisée contrôlée par la collectivité Energy Access, 2016.  
(<http://wedo.org/wp-content/uploads/2016/11/Power-for-the-People-1.pdf>)

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique durable, inclusive et durable, pleine et productive l'emploi et un travail décent pour tous

Dans une étude, quel pourcentage de leur temps chaque jour les femmes déclarent-elles des dépenses en travail non rémunéré?

A. 25%

**B. 19%**

C. 12%

Source: Rapport des Nations Unies sur le développement durable, 2016.  
(<http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Rapport%202016.pdf>)

Objectif 9: Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et innovation Remplissez le blanc:

Dans les pays en développement, \_\_\_\_% moins de femmes utilisent Internet que les hommes.

**A. 16%**

- B. 18%
- C. 23%

Source: UNESCO doublant les opportunités numériques, 2013. (<http://www.unwomen.org/en/docs/2013/9/doubling-digital-opportunities-women-and-girls-in-it>)

Objectif 10: Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), moins de 20% des propriétaires fonciers Sont des femmes.

La réduction de l'écart entre les sexes réduirait le nombre de personnes souffrant de la faim:

- A. 5-10%
- B. 10-15%
- C. Plus de 15%**

Source: Groupe de la Banque mondiale, Voix et Agence: responsabilisation des femmes et des filles pour la prospérité partagée, 2014. (<http://www.worldbank.org/en/topic/gender/Publication/voix-et-agence-autonomisation-femmes-et-filles-pour-la-prospérité-partagée>)

Objectif 11: Faire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résistants et durable.

Au Kenya et au Nicaragua, quelle proportion de ménages dirigés par des femmes dans les villes Un logement précaire et un accès limité à l'eau potable?

- A. 1/4
- B. 3/4
- C. 1/3**

Source: ONU Habitat - Genre (<http://unhabitat.org/urban-themes/gender/>).

Objectif 12: Assurer des modes de consommation et de production durables

Vrai ou faux: Dans certains pays, les femmes représentent 85% ou plus des applicateurs de pesticides Sur des fermes commerciales et des plantations, travaillant souvent pendant la grossesse ou l'allaitement.

- A. Vrai**
- B. Faux

Source: WECF Women and Chemicals: L'impact des produits chimiques dangereux sur les femmes, 2016.

([http://www.wecf.eu/download/2016/March/WomenAnd-Chemicals\\_PublicationIWD2016.pdf](http://www.wecf.eu/download/2016/March/WomenAnd-Chemicals_PublicationIWD2016.pdf))

Objectif 13: Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts

Aux États-Unis, le taux de mortalité par chaleur extrême est combien de fois supérieur pour les hommes femmes?

- A. 2,6 fois plus**

- B. 5,6 fois plus
- C. 10,6 fois plus

Source: Source: GGCA Gender and Climate Change: A Closer Look at Existing Evidence, 2016. (<http://gender-climate.org/wp-content/uploads/2014/10/GGCA-RP-110616.pdf>)

Objectif 14: Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour développement

Au Vietnam, quel pourcentage de la main-d'œuvre aquacole sont des femmes?

- A. 80%**
- B. 60%
- C. 40%

Source: FAO Gender & Fisheries (<http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-fisheries/en/>).

Objectif 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, de manière durable gérer les forêts, lutter contre la désertification et arrêter et inverser la dégradation des terres et mettre un terme à la biodiversité perte

Quel pourcentage des espèces végétales et animales du monde pourrait disparaître si la température mondiale Augmentation dépasse 2,5 degrés centigrades?

- A. 10%
- B. 30%**
- C. 50% Source:

UNCC Learn (<http://www.uncclearn.org/>) & Décennie des Nations Unies sur la biodiversité (<https://www.cbd.int/2011-2020/about/biodiversity>).

Objectif 16: Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, À la justice pour tous et à la création d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux

En 2016, quel pays était le plus dangereux pour un défenseur de l'environnement?

- A. Philippines
- B. Colombia
- C. Brésil**

Source: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/dangerous-ground/>

Objectif 17: Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

Selon un rapport d'un groupe d'experts des Nations Unies sur les SDG, lesquels des partenariats Avec les gouvernements?

- A. Maires et autorités locales
- B. Groupes de femmes, y compris les femmes autochtones
- C. Entreprises et secteur privé
- D. Tout ce qui précède**



Source: Document de travail de l'ONUDI - Réunion d'experts en préparation du HLPF, Vienne, 2017.  
(<https://sustainabledevelopment.un.org/content/Documents/12067Understanding%20and%20mapping%20important%20interactions%20among%20SDGs.pdf>)

## 7. Accords Internationaux Importants

La table suivante met en lumière sur les « priorités » issues d'une sélection de Conférences sur les femmes et sur le développement durable ces quelques 35 dernières années. La table veut montrer comment les priorités ont évolué au cours du temps de même que montrer comment les priorités peuvent être partagées, bien qu'elles appartiennent à des processus distincts. L'Assemblée Générale a adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, ce qui marque la fin des Objectifs du Millénaire pour le Développement et définit de nouvelles cibles pour les 15 années à venir sous la forme des Objectifs de Développement Durable. Ce tableau peut être adapté en y intégrant d'autres conventions et documents importants, tels que, par exemple, la Convention sur la Protection de Tous les Travailleurs Migrants, la Convention relative aux droits des personnes handicapées ou la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<u>Programme d'action de Beijing – domaines critiques</u>	<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</u>	<u>Document final du Groupe de travail ouvert : ODD proposés</u>
A. Les femmes et la pauvreté	Article 13 : Les femmes ont droit aux prestations familiales, les prêts bancaires, les hypothèques et autres formes de crédit financier.	Objectif 1. la pauvreté de fin sous toutes ses formes partout  Objectif 10. Réduire les inégalités au sein et entre les pays
B. Education et formation des femmes	Article 10 : Les femmes et les filles devraient recevoir la carrière et l'orientation professionnelle et avoir accès à des possibilités d'éducation à égalité avec les hommes ou les garçons.	Objectif 4. Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage continu pour tous.  Objectif 2. Fin de la famine, assurer la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et de promouvoir une agriculture durable.
C. Les femmes et la santé	Article 12 : Les femmes ont le droit à des services de planification familiale.	Objectif 3 : assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour toutes et tous à tout âge
D. La violence à l'égard des femmes	Article 6 : Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures pour arrêter le trafic et l'exploitation des femmes pour la prostitution.	Objectif 5 : Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

<u>Programme d'action de Beijing – domaines critiques</u>	<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</u>	<u>Document final du Groupe de travail ouvert : ODD proposés</u>
E. Les femmes et les conflits armés		Objectif 16 : Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusifs pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.
F. Les femmes et l'économie	<p>Article 14 : Les gouvernements devraient entreprendre pour éliminer la discrimination contre les femmes dans les zones rurales afin qu'ils puissent participer et bénéficier du développement rural.</p> <p>Article 11 : Les femmes ont un droit égal à travailler avec les hommes, ce qui inclut le salaire, les promotions, la formation, la santé et la sécurité.</p>	<p>Objectif 8 : Promouvoir soutenue, la croissance économique plein emploi productif inclusive et durable et le travail décent pour tous</p> <p>But 9 : Construire une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation</p> <p>Objectif 12 : Assurer des modes de consommation et de production durables</p>
G. Les femmes et la prise de décision	<p>Article 16 : Les femmes ont les mêmes droits que leurs maris dans le mariage, la garde des enfants et la vie familiale.</p> <p>Article 7 : Le droit de vote des femmes, à participer à la formation et à la mise en œuvre des politiques gouvernementales et d'adhérer à des organisations publiques et politiques</p> <p>Article 9 : Égalité des droits avec les hommes pour garder et changer leur nationalité et d'accorder leur nationalité à leurs enfants</p>	
H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	Article 15 : Les femmes sont égaux devant la loi.	Objectif 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

<u>Programme d'action de Beijing – domaines critiques</u>	<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</u>	<u>Document final du Groupe de travail ouvert : ODD proposés</u>
I. Les droits fondamentaux de la femme	<p>Article 3: Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures appropriées pour garantir que les femmes puissent jouir des droits fondamentaux de l'homme et des libertés fondamentales.</p> <p>Article 4: Les gouvernements peuvent adopter des mesures temporaires spéciales pour accélérer l'égalité pour les femmes, à savoir, l'action positive.</p> <p>Article 2: Les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes.</p>	
J. Les femmes et les médias	Article 5 : Les gouvernements doivent prendre des mesures appropriées pour éliminer les stéréotypes sexistes.	

<u>Programme d'action de Beijing – domaines critiques</u>	<u>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</u>	<u>Document final du Groupe de travail ouvert : ODD proposés</u>
K. Les femmes et l'environnement		<p>Objectif 6 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.</p> <p>Objectif 7 : Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.</p> <p>Objectif 11 : Faire les villes et les établissements humains inclus, coffre-fort, résistant et durable.</p> <p>Objectif 13 : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.</p> <p>Objectif 14 : conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.</p> <p>Objectif 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et arrêter et inverser la dégradation des terres et de stopper la perte de biodiversité.</p>

Source: UNFPA – Etat de la population mondiale 2013

## 8. LE POUVOIR DES MOTS

Les mots utilisés ne sont pas que de la sémantique. Ils contiennent un véritable pouvoir. Ainsi, les mots choisis et concertés au sein des Nations Unies par les gouvernements peuvent influencer voire même conduire à des programmes et des politiques qui sont ensuite mis en œuvre sur le terrain.

### 8.1 Termes semblables et pourtant si différents

Le langage est égal au pouvoir et il est important de connaître le sens politique des termes utilisés pendant les négociations. Qu'ils soient des termes convenus or pas dans les traités ou les politiques des documents de l'ONU - ces termes ont été choisis pour aider les groupes de femmes à comprendre comment les décisions sont prises. La section linguistique doit être utilisée par les participants à la CSW pour s'instruire, comprendre les termes et / ou les positions différentes des leurs qu'elles vont entendre à l'ONU, pour aider à la préparation des explications valables ou des réfutations, avec des termes que l'on n'est pas d'accord ou inconfortable avec. C'est pourquoi ce Guide fournit un bref glossaire des termes souvent utilisés à l'ONU. Ce ne sont pas des «positions» prises par les auteurs. Les sources ont été citées dans les notes de bas de page.

La liste suivante regroupe un choix sélectif de mots et de concepts avec, pour chacun d'eux, le terme, la définition et le contexte politique.

**Souveraineté alimentaire** : un terme politique issu d'un mouvement. Selon la Déclaration de Nyéléni in 2007, il s'agit du droit des peuples, communautés et pays de définir leur propre agriculture, travail, pêche, nourriture et politiques foncière qui sont écologiquement, socialement, économiquement et culturellement appropriés à leur situation particulière. La souveraineté alimentaire signifie la primauté des droits des personnes et des communautés à la production alimentaire, par rapport aux préoccupations commerciales<sup>2</sup>

**Sécurité alimentaire**<sup>3</sup> : la FAO le dit : « la sécurité alimentaire existe là où tous les peuples en tout temps ont accès physiquement et économiquement à une alimentation suffisante, sûre et nourrissante qui réponde à leurs besoins diététiques et à leurs préférences alimentaires pour une vie active et saine. »

**Trafic d'être humains**: L'article 3, paragraphe (a), du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes définit la traite des personnes comme le recrutement, le transport, Le transfert, l'hébergement ou la réception de personnes, par la menace ou l'emploi de la force ou d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de La fraude, la tromperie, l'abus de pouvoir ou d'une position de vulnérabilité ou recevoir des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne contrôle sur une autre personne, à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autres personnes ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques Semblable à l'esclavage, à la servitude ou à l'enlèvement des organes.

**La santé et les droits sexuels et reproductifs (SRHR)** : il est important de plaider pour que la mention des SRHR, ou même de la santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs (SRH and RR) apparaisse sans qualificatif, cela signifie sans qu'il ne soit fait référence à des termes comme « conformément à la CIPD ou à Beijing ». Les personnes qui plaident pour les droits humains des femmes mettent une priorité sur la présence de l'ensemble des SRHR et ont lutté dur ces vingt

<sup>2</sup> <http://globalfoodpolitics.wordpress.com/2012/11/30/food-security-vs-food-sovereignty/>

dernières années pour y inclure les droits sexuels, soit l'autonomie et l'intégrité corporelle de toutes les personnes et le contrôle de tous les aspects de sa propre sexualité, et la mention sans qualificatif des droits reproductifs, soit le droit de toute personne à décider du nombre de ses enfants et de l'espacement entre eux, et d'avoir une information sur la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à une éducation sexuelle complète. Introduire des qualificatifs, tels que ceux mentionnés plus haut est une tactique utilisée par certains gouvernements pour s'opposer à une définition plus large des droits reproductifs qui pourrait inclure l'accès à un avortement sûr et légal.<sup>3</sup>

**Justice climatique :** Ce concept se base sur l'idée d'une transformation du modèle de développement ou de l'économie qui réponde aux besoins des êtres humains et qui permet d'apporter une redistribution des ressources. Cela inclut une évaluation et un éventuel changement de la manière de réduire les émissions et laisser un impact climatique moins important. La justice climatique est un cadre juridique de droit<sup>6</sup>.

**Action climatique :** Cela se réfère à une action basée sur la réalité actuelle en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une adaptation par rapport aux changements climatiques. Cependant, cela ne répond pas (généralement de manière intentionnelle) aux enjeux structurels qui en sont la cause, tels que les inégalités et tout ce qui perpétue les changements climatiques en vue de les transformer.

**Une Transition juste:** veille à ce que personne ne soit laissée derrière pendant qu'on réduit les émissions, protège le climat et améliore la justice sociale et économique. Cela signifie que les personnes les plus vulnérable au changement sont protégés et ainsi, le processus de changement "augmentera la justice sociale pour les femmes travailleuses, les pauvres et tous les groupes opprimés."

**Équilibre hommes-femmes / parité hommes-femmes :** L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont des conditions égales pour la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux contribuant et bénéficiant des avantages économiques, social, culturel et politique.

**L'égalité des genres:** est donc l'égalité de valorisation des similitudes et des différences entre hommes et des femmes, et le rôle qu'ils jouent. Il est fondé sur le fait que les femmes et les hommes sont pleins partenaires dans leur foyer, leur communauté et Leur société.

**Équité entre les genres:** l'équité entre les genres est le processus d'être juste envers les hommes et les femmes. Pour garantir l'équité, des mesures doivent souvent être mises en place pour compenser les conséquences historiques et désavantages qui empêchent les femmes et les hommes de travailler sur des bases équitables. L'équité est un moyen. L'égalité est le résultat.<sup>7</sup>

**Équilibre entre les genres / parité entre les genres:** ces termes sont principalement sur le nombre de réunions, école, la main-d'œuvre, le bureau politique, pas de la qualité ou les structures ou la discrimination qui influencent le nombre de femmes qui souhaitent participer à l'avancement des droits des femmes et la justice sociale, etc.

---

<sup>3</sup> <http://www.aidsaccountability.org/wp-content/uploads/2014/06/CSO-SRHR-ADVOCACY-IN-POST-20151.pdf>



« **Gender sensitive** » : Ce terme signifie bien plus que le simple fait d'avoir des femmes dans la salle. Les politiques doivent spécifiquement répondre à la discrimination et travailler pour y mettre fin par le renforcement des capacités, des ressources supplémentaires, une analyse et un budget en tenant en compte le genre, entre autres.

**Demandeur d'asile:** Une personne qui cherche une protection contre des persécutions ou de préjudice grave dans un pays autre que la sienne et attend une décision sur la demande de statut de réfugié sur les instruments juridique nationaux et internationaux pertinents. En cas de décision négative, la personne doit quitter le pays et peut être expulsée, ainsi que toute personne en situation irrégulière ou illégale, à moins que l'autorisation de séjour est fournie sur d'autres motifs connexes.

**Migration forcée:** un mouvement migratoire dans lequel un élément de coercition existe, y compris des menaces sur la vie et les moyens d'existence, qu'il résulte de causes naturelles ou soit créé par l'homme (par exemple, les mouvements de réfugiés et personnes déplacées ainsi que les personnes déplacées par des catastrophes naturelles ou environnementales, chimique ou nucléaire, la famine ou projets de développements).

**Personne déplacée à l'intérieur du pays:** Groupes de personnes qui ont été forcés ou obligés de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison ou afin d'éviter les effets des Conflits, situations de violence généralisée, violations des droits de l'homme ou des catastrophes naturelles ou humains et qui n'ont pas traversé une frontière d'Etat internationalement reconnue (Principes directeurs sur les déplacements internes, UN Doc E / CN.4 / 1998/53 / Add.2.). Voir aussi de Réfugiés de facto, personnes déplacées, personnes déracinées.

**Migration de main-d'œuvre:** Mouvement de personnes d'un État à un autre, ou dans le cadre de son propre pays de résidence, aux fins d'emploi. La migration de main-d'œuvre est abordée par la plupart des États dans leurs lois sur la migration. En outre, certains États prennent un rôle actif pour réglementer la migration de la main-d'œuvre vers l'extérieur à la recherche de possibilités pour leurs ressortissants à l'étranger.

**Réfugiés:** Les réfugiés sont des personnes qui sont en dehors de leur pays d'origine pour des raisons de persécutions redoutées, des conflits, des violence ou d'autres circonstances qui ont sérieusement perturbé l'ordre public et par conséquent, nécessite une protection internationale. La Définition de réfugié peut être trouvée dans la Convention et instruments régionaux relatifs aux réfugiés, Ainsi que du Statut du HCR.12

**Famille :** une unité familiale est souvent comprise comme une famille nucléaire regroupant une mère, un père et des enfants. Ainsi, généralement le terme « famille » est préféré par les délégués conservateurs au terme de « ménage » afin de préserver des notions patriarcales de ce qu'est une famille et ainsi bloquer la reconnaissance de différents types de familles et de ménages incluant les familles conduites par des personnes homosexuelles ou transgenres.

**Familles :** utiliser le pluriel, c'est mettre en avant une notion plus inclusive qui reconnaisse la diversité des types de famille et qui va au-delà de la traditionnelle unité d'un ménage comprenant un chef de famille masculin, une femme et des enfants.

**Travail:** D'après l'OIT (International Organisation du Travail), le travail est «toute activité préformées par des personnes de tout sexe et âge à produire des biens ou à fournir des services utilisés par autrui ou pour usage personnel. Non rémunéré, informel ou non comptabilisé pour planification nationale.

**Travail non rémunéré:** Cela englobe une variété d'activités. Le travail non rémunéré ne doit pas être confondu avec le concept de secteur informel. La plupart du travail dans le secteur informel génère des revenus, qu'il soit petit et non enregistré. Le secteur informel peut être considéré comme un intermédiaire entre le travail non rémunéré et emploi régulièrement rémunéré.<sup>9</sup>

**Travail non rémunéré:** Ce terme couvre les tâches comme garderie, ce qui est le plus souvent considéré «travail des femmes». Sa valeur est estimée à environ 10 billions de dollars, soit 13% PIB mondial. Dans de nombreuses cultures, le travail de soins non rémunérés est supposé être une partie normale de la responsabilités de la femme et n'est donc pas une question économique importante.<sup>10</sup> Cependant, les groupes de droits de femmes soutiennent qu'il doit avoir une valeur économique et dans les statistiques nationales

**Le travail décent:** les piliers du travail décent de l'OIT sont la création d'emplois, les droits au travail, les protection sociale et le dialogue social, l'égalité comme objectif transversal. L'OIT déclare que le travail décent «offre un revenu, la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives pour le développement personnel et l'intégration sociale, la liberté pour les gens d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leurs vies et l'égalité des chances et le traitement pour toutes les femmes et les hommes »<sup>11</sup>.

**Responsabilité sociale des entreprises:** Ce terme fait référence aux actions volontaires menées par une société pour démontrer qu'il est un bon citoyen et contribue au bien-être de la communauté. Le terme implique un Volonté de contribuer à la société et aux aide sociale.

**Responsabilité des entreprises:** implique des devoirs et obligations, et passifs. Les entreprises comme les particuliers deviennent «Détenteurs de devoirs» dans le cadre des droits de l'homme.

## 8.2 Anéantir la force des mots dans le langage de la CSW

Cette partie met en lumière les points d'adhésion et les sujets controversés de la CSW.

En 2003, lors de la 47<sup>e</sup> session de la CSW, il n'y a pas eu d'agrément sur les conclusions concernant le thème « Les droits fondamentaux des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ». En effet, les démarches multilatérales étaient alors en déclin alors que les Etats-Unis et le Royaume-Uni déclaraient la guerre à l'Irak. Un extrémisme violent et un sectarisme grandissant consistaient également des facteurs importants. Les principaux sujets de controverse étaient les suivants :

- La violence à l'égard des femmes liée au VIH/SIDA
- La justification de la violence à l'égard des femmes par la religion
- Travail non rémunéré
- La fin de l'impunité de la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit armé et d'après conflit

- La non-reconnaissance du droit des femmes à contrôler leur sexualité et l'accès sans contrainte à la santé sexuelle et reproductive
- Des droits humains attaqués et les Etats parties qui diluaient le texte

Une nouvelle fois, lors de la 56<sup>e</sup> session de la CSW en 2012 sur les femmes rurales, les gouvernements ne sont pas parvenus à un consensus sur un document final. La session était marquée par :

- Des attaques par les gouvernements conservateurs sur les droits humains des femmes et les SRHR
- Les valeurs patriarcales traditionnelles et les pratiques contre les droits humains et les libertés fondamentales
- Un retour en arrière sur la perspective d'égalité des genres (le mot « égalité » n'est pas accepté avec le mot « genre »)
- Pas de SRHR placé dans le texte ; les gouvernements ont évoqué des valeurs soi-disant « morales » pour nier aux femmes leur santé et droits sexuels et reproductifs
- Des points de vue controversés sur la planification familiale et la contraception
- Les gouvernements conservateurs qui n'acceptaient pas les « femmes de tout âge » (de leur point de vue, cela implique que les filles auraient alors des droits sexuels) – il n'a pas été possible d'avancer sur ce sujet, même avec des formulations qui avaient déjà été agréées par la CSW
- Quelques délégations qui n'acceptaient pas des formulations précisant que les femmes ne peuvent pas être discriminées en raison de leur « statut marital », bien que cela soit déjà dans la CEDEF

Vous trouvez ci-dessous des tendances négatives qui ont empêché tout progrès :

- Etrécir le concept de genre pour ne se référer qu'aux femmes et aux hommes
- Des dissensions entre les groupes pour la vie ou pour le choix en matière d'avortement
- Une opposition aux SRHR et en particulier aux droits sexuels
- Une opposition à toute notion d' « orientation sexuelle et identité de genre » (SOGI)
- Une opposition à « diverses formes de familles »
- Une opposition à une « éducation sexuelle complète »
- Une opposition à toute formulation qui reconnaisse que la violence, y compris la violence sexuelle, perpétrée par des partenaires ou des époux est une violence à l'égard des femmes
- L'échec à reconnaître les causes fondamentales de la crise économique ou financière ainsi que les causes structurelles de l'inégalité

Développements positifs lors des dernières sessions de la CSW

- Une analyse sensible au genre des recettes et des charges dans tous les domaines et des politiques et programmes liés à la stabilité macro-économique, aux ajustements structurels, à la dette extérieure et à la fiscalité
- Les défenseurs des droits humains des femmes reconnus pour la toute première fois lors de la 57<sup>e</sup> session de la CSW
- La condamnation de toutes les formes de violence envers les femmes et les filles et un appel à s'abstenir d'évoquer toute considération liée aux coutumes, à la tradition ou à la religion
- Des formulations fortes reconnaissant l'importance d'une architecture économique et financière mondiale

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

- Des formulations fortes sur l'universalité et l'indivisibilité des droits humains
- Des formulations fortes sur l'augmentation des fonds pour les droits des femmes, y compris pour les organisations des droits des femmes



## 9. LA CSW : UNE ETUDE DE CAS

Lors de la 59e session de la CSW, les résultats de la CSW ont été une Déclaration Politique pour mettre en œuvre la PAB et garantir que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient au cœur des objectifs de développement durable. Cette Déclaration a été adoptée par les ministres et chefs d'Etat au cours d'un segment "haut niveau" de la CSW. Les déclarations sont les résultats des « sessions commémoratives » telles que celles qui ont eu lieu cinq, dix et quinze ans après Beijing. Comme le Programme d'action de Beijing, une telle déclaration n'est pas contraignante du point de vue légal mais elle a le poids d'un document concerté.

D'autres modalités, telles que les conclusions et / ou des résolutions convenues, ont été négociées au CSW. CSW61 produira également un document final qui sera négocié lié au thème prioritaire de «L'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en mutation »

Les Nations Unies sont un organe intergouvernemental. Ainsi, les acteurs principaux des négociations aux Nations Unies sont les Etats membres. De même, les acteurs principaux des « consultations informelles » sont les représentants du gouvernement. Dans de nombreux cas, les acteurs sont des diplomates basés à la mission auprès des Nations Unies mais travaillant en contact constant avec leurs bureaux centraux dans leur capitale. La participation des ONG et les manières d'influencer ce processus est passé sous revue dans le cadre des négociations sur les méthodes de travail durant la 59e session de la CSW

### LE BUREAU

Les membres du "Bureau de la CSW" décident des formalités et des processus de négociations lors de la CSW. Voici les principaux acteurs:

- S.E. M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil), présidente Amérique latine et Caraïbes Groupe d'Etat)
- Mme Šejla Đurbuzović (Bosnie-Herzégovine), Vice-Présidente (États d'Europe orientale Groupe)
- Mme Fatma Al Zahraa Hassan (Égypte), Vice-Présidente (Groupe des États d'Afrique)
- M. June Saito (Japon), Vice-Président (Groupe des États d'Asie et du Pacifique)
- M. Andreas Glossner (Allemagne), vice-président (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

## 9.1 Prise de décision à la CSW

---

Les sujets controversés ou les points d'accords sont négociés lors de la session de la Commission sur la condition de la femme. Les détails qui suivent permettent de comprendre la structure et les processus de la CSW.

La CSW recherche généralement à obtenir un consensus sur les conclusions concertées (agreed conclusions) et les déclarations. Un consensus signifie que tous les Etats membres ont déclaré leur soutien aux conclusions concertées. C'est pourquoi les « consultations informelles », lieu où les décisions sont négociées, sont ouvertes à tous les Etats membres des Nations Unies et non aux seuls Etats membres de l'organe concerné.

(Veuillez noter que le seul organe des Nations Unies où tous les Etats membres ont le droit de vote est l'Assemblée générale. Tous les autres organes ont un nombre limité de membres votants qui sont élus par l'Assemblée générale.)

Qu'est-ce qui constitue un point de vue « conservateur » ? Quelques gouvernements et ONG ont des points de vue négatifs concernant le rôle et les documents finaux de la CSW.

- « Ce programme féministe radical met au second plan divers besoins des femmes du monde, comme des besoins économiques, politiques et sociaux en faveur de questions sur la sexualité et la fertilité. Au sein des Nations Unies, presque chaque conversation, forum et programme qui concerne les femmes traite de manière monomaniaque de sujets tels que les droits sexuels, la santé reproductive, la contraception et l'avortement » (Heritage Foundation)
- Expression d'une victoire conservatrice : « Les négociations se sont bloquées sur la définition de terme « genre ». Il y a à nouveau une pression pour étendre la définition de genre pour y inclure des rôles qui sont des constructions sociales ainsi que l'orientation sexuelle... Lorsque la CSW a enfin conclu sa 58<sup>e</sup> session, les conclusions concertées n'incluaient pas de nouvelle définition du genre »
- Concernant les conclusions concertées de la CSW : « L'argument ultime est qu'il ne s'agit pas d'un document contraignant. Il n'a pas de valeur légale et peut seulement être mal interprété puis utilisé par les agences de l'ONU et les ONG radicales en faveur de l'avortement pour essayer d'intimider des pays afin qu'ils changent leur loi protégeant la vie. Malheureusement, ces agences disposent déjà de nombreux documents du style dont aucun n'appelle pourtant au droit à l'avortement. Ce document-ci ne vient que s'ajouter à cette liste. »
- Concernant la Conférence sur la population et le développement : « La session annuelle de la CPD constitue un champ de bataille où les féministes radicales et leurs alliés à l'ONU affrontent des défenseurs conservateurs et pour la famille sur des formulations acceptables dans les documents finaux et, plus largement, sur des priorités politiques et financières dans le développement. Quand les camps sont formés parmi les délégations à la CPD, le camp féministe rassemble généralement les délégués européens et occidentaux alors que leurs adversaires comprennent le plus souvent les pays en voie de développement et le Saint-Siège.

## 9.2 Composition d'une délégation et liens avec la « capitale »

---

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

Une délégation gouvernementale à la CSW comprend un représentant de haut niveau – un membre du gouvernement ou un responsable d’office ministériel – qui conduit la délégation. Les autres membres sont des représentants des offices nationaux ou des ministères qui travaillent sur le thème discuté lors de la session. Les ONG peuvent aussi être intégrées aux délégations. Les délégations sont soutenues par des diplomates qui travaillent dans les missions auprès des Nations Unies. Ces derniers sont rompus au système des Nations Unies et développent des relations de travail avec d’autres représentants permanents auprès des Nations Unies ou ambassadeurs.

Les positions politiques défendues par une délégation viennent du gouvernement central, auquel on se réfère parfois par les termes « la capitale » or « Ville Capital ». Certains représentants auprès des Nations Unies peuvent cependant parfois agir indépendamment.

### 9.3 Le Programme Officiel de la CSW

Une session de la CSW traite trois thèmes : un thème prioritaire, un thème sous revue et un thème émergent. Par exemple, le thème prioritaire pour la 61<sup>e</sup> est le suivant : « L’autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en mutation ». Le thème de la révision est « Défis et réalisations dans la mise en œuvre de la stratégie des objectifs du millénaire de développement »

#### THÈME PRIORITAIRE POUR LA CSW 61

Le thème prioritaire pour la CSW 61 est « L’autonomisation économique des femmes L’évolution du monde du travail ». Les ministres discuteront des écarts de rémunération entre secteurs public et privé, dans un monde où la technologie évolue rapidement le monde du travail, travail non normalisé et décent travail pour tous. Le défi sera de comprendre les interconnexions entre l’autonomisation économique et d’autres questions telles que l’accès aux femmes à la santé sexuelle et reproductrice et l’intégrité de l’environnement

La première semaine de la CSW est nommée « réunion de haut niveau », à laquelle généralement des ministres de l’égalité des sexes ou des affaires féminines assistent. C’est aussi la période de la discussion générale ».

Une discussion générale aux Nations Unies inclut des déclarations des Etats membres, des observateurs, des organisations et des représentants de la société civile. Toutes les déclarations sont disponibles sur le site Internet de la CSW.

Visite: <http://www.unwomen.org/en/csw/csw61-2017>

Des panels peuvent inclure des experts, des représentants des gouvernements, des chercheurs, des ONG, de la société civile, d’autres parties prenantes, de politiciens, d’artistes et des agences de l’ONU. Des panels interactifs sont moins formels et les ONG peuvent s’y inscrire. Ces sessions sont souvent retransmises sur le site Internet : [webtv.un.org](http://webtv.un.org)

### 9.4 Evénements en marge de la séance et événements parallèles

Les événements en marge de la séance (side events) comprennent des panels et des discussions, organisés par la Conférence, des Etats membres ou encore d’autres parties prenantes.

Le programme parallèle organisé par la Conférence concerne souvent les négociations sur les éventuels documents finaux de la session. Ces négociations, appelées « consultations informelles » peuvent être publiques ou à huis clos : le degré de confidentialité change alors d'une session à l'autre.

### Migration et les Droits de l'homme de la Femme

Les droits économiques des femmes migrantes, réfugiés, femmes et filles déplacées à l'intérieur de leur pays sont souvent violés. L'avancement des femmes migrantes est limité en raison d'un manque d'accès au marché de la main-d'œuvre, une éducation et formation inadéquates, disparités salariales et physiques et la violence sexuelle.

Bien que les réfugiés<sup>1</sup> ont le droit au travail, les demandeurs d'asile et d'autres ne le sont pas. Les femmes peuvent être reléguées aux emplois de production à faible revenu et risquent d'être victimisées par des entrepreneurs peu scrupuleux et les personnes intermédiaires . Quoi de plus, l'accès à l'éducation et à la formation sont souvent inabordable et limitées par les pratique culturelles<sup>2</sup> afin que les disparités dans la pays<sup>3</sup> et la violence au travail persistent. La Déclaration de New York pour les réfugiés et migrants du 19 septembre 2016 et ses annexes traitent de ces questions et sera suivie en 2018 par une gestion globale sécurisée, ordonnée et régulière de la migration. ONU Femmes a développé un ensemble de recommandations pour l'adressage Les droits des femmes dans le monde Compact.



## 10. LE PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAL

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, la plupart des documents finaux sont produits via un processus de négociations appelées « consultations informelles ». Ce chapitre traitera des acteurs et de la manière dont sont conduites les négociations. La section suivante identifiera quand et comment les ONG peuvent avoir de l'influence sur ce processus.

Plus d'informations : [http://www.un-ngls.org/orf/d\\_making.htm](http://www.un-ngls.org/orf/d_making.htm) (en anglais)

La présidente ou le président conduit les sessions officielles et peut compter sur le soutien des vice-présidentes et vice-présidents. La modératrice ou le modérateur conduit les négociations pendant les consultations informelles fermées.

### 10.1 Echancier 2015

Comme déjà mentionné, en 2015, 193 Etats Membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité "2030 Agenda", ce qui a marqué la fin des Objectifs du Millénaire pour le Développement et a fixé de nouveaux objectifs pour les 15 prochaines années, connu sous le nom « 2030 Objectifs pour le Développement Durable ». Le défi est de s'assurer que ceux-ci référence le Programme d'action de Beijing qui reste le norme d'or pour atteindre l'égalité et L'autonomisation des femmes. Il a cependant jeté les bases pour le SDG 5 «atteindre l'égalité des sexes et autoriser de toutes les femmes et les filles ». Cependant, il doit être relié à d'autres organisations intergouvernementales décisions sur le changement climatique et le financement du développement. L'interconnexion étroite entre le Programme d'action de Beijing, et le développement durable est illustré dans le diagramme.



### 10.2 Préparation et considération sur le premier brouillon (Zéro Drift)

Chaque décision débute par un premier brouillon du texte de base. Différents acteurs peuvent préparer ce brouillon :

- Un Etat membre
- Un groupe d'Etats membres
- Le Secrétariat de l'organe de l'ONU
- Le facilitateur qui conduira les négociations durant les consultations informelles fermées
- Le président de l'organe de l'ONU qui préside aux parties officielles de la session et soutenu par les vice-présidents.

Ce premier brouillon est appelé brouillon zéro ou zero draft. Le zero draft est distribué à tous les Etats membres et aux observateurs. Il est possible de le télécharger sur le site ONU Femmes dédié à la CSW.

Cependant, dans le cas de la 58<sup>e</sup> session de la CSW (2014), le zero draft de sept pages avait été proposé par le bureau de la CSW. La plupart des paragraphes proposés dans le texte sont des citations de textes existants.

Ces citations sont tirées de

- Conclusions concertées des sessions précédentes du même organe
- Textes concertés par d'autres organes de l'ONU
- Rapports du Secrétaire-général ou de toute autre unité du système de l'ONU
- Recherches conduites sous le mandat des Nations Unies

Si le texte cité provient d'un texte déjà approuvé par consensus dans un organe de l'ONU, ce texte est appelé langage concerté ou « agreed language ». Cela signifie que ce paragraphe, ce texte (on l'appelle « langage ») a déjà été approuvé une fois par consensus.

### 10.3 Premiers amendements au zero draft proposés par les Etats membres

Les négociations commencent après la distribution du zero draft. Les Etats membres ont un temps limité pour proposer des amendements au zero draft. Il n'y a que deux possibilités pour les amendements :

- Ajouter du langage
- Effacer du langage présent dans le zero draft

Cela signifie que si un délégué souhaite remplacer un mot par un autre, il s'agit d'abord d'effacer le mot puis d'en ajouter un autre, ce qui constitue deux actions distinctes à considérer lors des négociations. Seuls les Etats peuvent proposer ces amendements directement à la présidence. Les entités de l'ONU, les ONG et toute autre entité ne peut pas apporter du nouveau langage ou demander que du langage soit effacé.

Il ya souvent un délai de deux semaines pour proposer des amendements après la publication du zero draft.

#### 10.4 Intégration des propositions par le secrétariat, la présidence ou le modérateur – distribution d'un nouveau document : version 1

---

Le secrétariat, la présidence ou le modérateur rassemble les propositions et les édite dans une nouvelle version, une « compilation ».

Les nouvelles versions utilisent des crochets. Les crochets contiennent habituellement le texte à ajouter ou à retirer. Si deux différents groupes et trois pays demandent le même changement, le changement apparaîtra cinq fois dans la version 1 ou compilation. Chaque changement est suivi du nom de l'Etat ou du groupe d'Etats qui le demande. Si trois Etats sont rassemblés dans un même crochet, cela signifie que ces trois Etats agissent de concert et qu'ils ont fait cette proposition conjointement. La version 1 est très difficile à lire du fait des nombreux crochets dans le texte.

Tous les éléments ci-dessus se déroulent par Internet ou par mail.

#### 10.5 Phases de négociations et modifications

---

Les phases de négociations sont appelées des « lectures ». Le but est d'avoir une lecture commune des différents paragraphes et d'en discuter.

##### **La première lecture**

---

La première lecture est la première rencontre des représentants des gouvernements aux Nations Unies afin de discuter du document final.

Cette première lecture est l'occasion de présenter les propositions d'amendements. Les négociations n'ont alors pas vraiment commencé. Il s'agit d'une phase d'observation, un temps pour découvrir la position des Etats membres sur les sujets.

La première lecture est importante pour le futur des négociations. A ce stade, le modérateur est responsable d'établir de bonnes relations de travail entre les délégations.

Les crochets sont retirés au fur et à mesure que les délégués trouvent un consensus.

---

Si le modérateur conclut qu'il y a un consensus dans l'assemblée sur du langage proposé, il proposera une rédaction du paragraphe pour la prochaine version. Habituellement, il l'annonce aux Etats membres durant la lecture, résumant les positions exprimées et donne une idée de ce qu'elle veut garder dans sa rédaction. Le texte rédigé apparaîtra alors entre crochets puisqu'il nécessite à nouveau un consensus.

Si les personnes dans la pièce confirment leur accord sur ces changements, le nouveau langage concerté apparaîtra alors dans le texte et les crochets disparaissent. Le but des négociations est de retirer chaque portion de texte entre crochets.

##### **Les phases suivantes**

---

Après le retrait des crochets et la rédaction des autres paragraphes, une nouvelle compilation du texte est distribuée aux Etats membres, la version 2.

Durant la 58<sup>e</sup> session de la CSW, la modératrice a fait la proposition de retirer les noms des Etats qui avaient proposé tel ou tel amendement. Elle souhaitait ainsi éviter que la position des Etats sur telle ou

telle formulation ne soit influencée par le nom du pays ayant fait ladite proposition. Cette manière de faire inhabituelle a été acceptée par les Etats membres.

La version 2 de la CSW était un document de 34 pages. Certains paragraphes apparaissaient sous deux ou trois formes contradictoires et restaient pourtant en cours de négociation.

Les phases suivantes constituent le début d'une évaluation du poids politique de chaque mot restant entre crochets. Les délégations continuent au fil des lectures à rédiger le texte.

Entre les lectures ou parallèlement aux lectures, de petits groupes de discussions se forment regroupant certains pays autour de paragraphes spécifiques. Le modérateur peut proposer aux Etats membres qui soutiennent des positions contradictoires de mener des négociations distinctes et de revenir avec un consensus. Très souvent, les autres Etats y souscriront alors.

La version 3 qui a été proposée lors de la 58<sup>e</sup> session de la CSW avant la dernière lecture était un texte de 27 pages. Il contenait un certain nombre de paragraphes marqués par les mots « AD REF », soit Ad Referendum. Cela signifie qu'un consensus a été trouvé à New York mais que les diplomates doivent encore se référer à leur gouvernement central ou à leur « capitale » pour l'accord final.

### **Tactiques et astuces pour les négociations.**

---

Le succès dans le cadre de négociations dépend de la planification d'une stratégie. Il est très important pour les diplomates d'agir avec prudence afin d'atteindre les objectifs fixés par la « capitale ».

Voici quelques-unes de ces stratégies utilisées lors de négociations :

- Ne jamais révéler toute sa position au début. Il s'agit là d'une des tactiques les plus communes. Un diplomate expérimenté ne révélera sa position que par étapes. Il est important de noter des positions exprimées par les gouvernements.
- Proposer du langage radical : les délégations commenceront par proposer des positions très strictes afin d'amener les autres gouvernements le plus près d'une solution acceptable à leurs yeux. Cette tactique permet une marge de manœuvre dans les négociations.
- Alors que les négociations progressent, les paragraphes les plus difficiles sont laissés de côté. Ils pourront être négociés dans de plus petits groupes. Cependant, la meilleure tactique est de garder ces points pour la fin de la discussion. Les diplomates pourront alors être conscients des compromis fait par tous les groupes d'Etats.
- La discussion sur les derniers paragraphes entre crochets constituera la phase finale des négociations. A ce point, les rencontres peuvent avoir lieu à un niveau plus haut, comme par exemple entre les ambassadeurs qui ont le rang de représentants permanents ou des contacts entre les capitales.

### **La phase finale**

---

La dernière phase dépend de la volonté des Etats membres à trouver un consensus. Si cette volonté existe, un grand nombre de petits groupes discuteront des dernier crochets et les dernières négociations seront menées.

### Exemple d'un texte en cours de négociations (en anglais) :

“6. The Commission reaffirms that gender equality, the empowerment of women **[and girls] [and the full realization]** and enjoyment of **[their] human rights [and fundamental freedoms] [including the right to development] [women’s social and economic contributions to the welfare of the family and the social significance of maternity]**, and the eradication of poverty are essential to economic and social development, including the achievement of all the Millennium Development Goals (MDGs). The Commission also reaffirms the vital role of women **[and girls]** as agents of development. (Note: language on family to be addressed together)”

A la fin des négociations, différents scénarios sont possibles :

- Tous les Etats membres adoptent AD REF tous les paragraphes durant une session plénière des négociations ou durant les rencontres des différents groupes. Il s’agit alors de langage concerté.
- Le modérateur ou le président ou le bureau rédige les derniers crochets et propose un texte final. Ce texte est soumis à un consensus. Si les Etats l’adoptent, il s’agit alors de langage concerté.
- Si aucun consensus n’est trouvé sur l’un des textes proposés, la dernière version est soumise au vote. Même si une large majorité adopte le texte, le langage ne sera pas accepté comme du langage concerté basé sur un consensus.

#### 10.6 Notification des « réserves » par certains gouvernements

---

Lorsqu’un texte a été adopté, il y a encore la possibilité pour les gouvernements de faire un commentaire ou une réserve. Ce commentaire peut être positif ou négatif. Une réserve peut être faite sur le texte par un Etat membre. Cela implique que le gouvernement ne va pas mettre en œuvre une action particulière ou seulement dans les limites fixées par sa propre législation, ses traditions ou ses politiques existantes.

## 11. COMMENT ET QUAND LES ONG PEUVENT INFLUER SUR LE PROCESSUS

Le point de départ le plus important pour influencer les processus à l'ONU se trouve au niveau national. Les ONG devraient soumettre des rapports alternatifs aux rapports gouvernementaux, rechercher des possibilités de mettre en question les positions du gouvernement et d'établir de bonnes relations avec les délégations ainsi que d'essayer de joindre les délégations officielles en tant que membres de la société civile.

Les activités des ONG au niveau régional sont également très importantes. Les ONG ont souvent des contacts plus étroits avec les délégations au niveau régional que durant la CSW. Vous trouvez ci-dessous les dates des consultations régionales qui auront lieu durant la préparation de Forum Political de Haut Niveau haut Niveau 2017. (en anglais)

### Regional Consultations for the SDGs 2017

Asia and Pacific Forum on Sustainable Development

ESCAP

29 - 31 Mar 2017

Bangkok, Thailand

ECE Regional Forum on Sustainable Development

ECE

25 April 2017

Geneva, Switzerland

Forum of the Countries of Latin America and the Caribbean

ECLAC

26 - 28 April 2017

Mexico City, Mexico

Regional Forum on Sustainable Development

ECA

16 -19 May 2017

Venue: TBC

Regional Forum on Sustainable Development

ESCWA

TBD

### 11.1 Conseils Pratiques pour les ONG<sup>4</sup>

**Conseil I.** Une préparation à long terme est la clé.

Les Etats membres commencent leur préparation au moins une année à l'avance, une pratique que les ONG doivent adopter pour pouvoir influencer les résultats de la CSW.

**Conseil II.** Récolter des informations sur les enjeux et les alliés.

<sup>4</sup> Une kit pour le plaidoyer reprend certaines de ces idées dans le chapitre 11.

Les ONG devraient récolter de bonnes informations par la lecture de documents de l'ONU et de recherches. Il est important de connaître la position et les raisons de ses alliés, que ce soit des ONG ou des gouvernements, mais aussi la position de ceux qui défendent d'autres positions.

---

**Conseil III.** Aller à la rencontre d'autres ONG ainsi que de gouvernements.

Pour avoir de l'influence au sein des Nations Unies, les ONG ont besoin d'Etats qui sont prêts à défendre leurs propositions. Ces « Etats amis » peuvent être identifiés durant l'année précédant la CSW. Généralement les Etats progressistes concentrent leurs efforts sur l'un ou l'autre de ces thèmes et se spécialisent.

Les ONG doivent s'adresser aux Etats intéressés, aller aux side events organisés par ces pays et parler aux diplomates travaillant à la mission auprès de l'ONU.

Les ONG devraient aussi contacter l'organe gouvernemental principal qui traite des négociations à l'ONU dans leur propre pays comme par exemple le Ministère de la femme. Elles doivent se présenter comme des partenaires bien préparés qui peuvent apporter de la valeur ajoutée durant les négociations.

---

**Conseil IV.** Intervenir au moment clé durant la prise de décision

Les négociations sur un document final des Nations Unies vont très vite. Les ONG doivent être préparées à suivre le train et à agir de manière appropriée au bon moment. Par exemple, il sera très difficile d'introduire un nouveau thème dans la phase finale des négociations. Le bon moment pour cela est tout au début. De même, proposer aux capitales une rédaction juste après l'arrivée du zero draft est trop prématuré pour avoir un réel impact.

---

**Conseil V.** Les déclarations écrites et orales doivent être stratégiques

Habituellement, la CSW a lieu dans la première quinzaine de mars . Autour de septembre de l'année précédente, il y a un appel pour des déclarations écrites des ONG reconnues par ECOSOC. Ainsi, le délai pour les déclarations écrites pour la 61<sup>e</sup> session de la CSW était le 17 Février 2017. Le délai pour les déclarations orales et la participation à des panels interactifs est généralement fixé en décembre ou en janvier.

Pourquoi si tôt ? Ces déclarations doivent être contrôlées par un bureau de l'ONU, traduites et éditées. Elles sont publiées sur le site de la CSW et distribuées aux missions. Il y a une limite quant au nombre de mots et une ONG ne peut proposer qu'une seule déclaration bien qu'elle puisse signer d'autres déclarations collectives. Les Nations Unies encouragent les ONG à soumettre des déclarations communes. C'est important de signaler que les ONG qui n'ont pas la Statue de ECOSOC ne peuvent pas signer ce genre de déclarations présentées officiellement aux Nations Unies.

---

**Conseil VI.** Les amendements au zero draft devraient débiter au niveau national

Dès que le zero draft est disponible sur le site de l'ONU, les ONG devraient prendre contact avec leur propres délégués gouvernementaux à la CSW et avec les missions auprès de l'ONU en leur apportant des propositions concrètes pour le langage. De nouveaux thèmes ne seront vraisemblablement pas proposés à ce stade. Comme nous l'avons expliqués ci-dessus, les Etats membres n'ont que deux semaines pour proposer des amendements au langage en les ayant fait adopter par l'administration. Les Etats font ces propositions au secrétariat (ONU Femmes dans le cadre de la CSW). Le temps est très



limité et la prise de décision va très vite. C'est un moment clé pour introduire dans le zero draft du langage qui soit nouveau est non encore concerté.

---

**Conseil VII.** Soyez vigilants durant les négociations

---

Les premières lectures peuvent débiter avant l'ouverture de la session. C'est le cas pour la 59<sup>e</sup> session de la CSW alors que les négociations informelles ont débuté quelques semaines avant le début officiel de la session.

Il est difficile pour les ONG de suivre ce qui se déroule durant les débats puisqu'elles ne sont pas admises dans la salle. Les ONG ont demandé à pouvoir nommer des observateurs en nombre limité. Les observateurs des ONG ne parleraient pas durant les négociations sauf s'ils sont invités à le faire.

« Recommandation : la Commission a décidé de renforcer les possibilités existantes pour les organisations non gouvernementales, conformément aux résolutions 1996/6 et 1996/31 du Conseil économique et social, afin que ces organisations puissent contribuer aux travaux de la Commission, y compris en allouant du temps aux Les thèmes pertinents pour la session au cours des panels et des dialogues interactifs et à la fin de la discussion générale, en tenant compte de la répartition géographique. » (« Organisation et méthodes de travail futures de la Commission de la condition de la femme », Commission de la condition de la femme Cinquante-neuvième session, 9-20 mars 2015, Point 2 de l'ordre du jour).

Si le langage progressiste disparaît rapidement dans le processus, cela signifie qu'il n'est pas assez soutenu par des gouvernements. Lors de la rédaction et au fil de la disparition des crochets, les ONG pourront comprendre le poids politique des différents langages.

Après chaque nouvelle version, les Etats membres réfléchiront sur le langage possible qui pourrait contenir une formulation acceptable pour l'autre camp. C'est là que les ONG peuvent contribuer en proposant du langage pour rédiger le texte ou en apportant son soutien aux arguments permettant aux gouvernements de défendre leur langage préféré. Il est important de garder à l'esprit que de nouveaux enjeux ne peuvent plus être proposés à ce stade.

---

**Conseil VIII.** Une des dernières étapes importantes dans les négociations est d'identifier les derniers crochets et les derniers marchandages. **Comme nous l'avons expliqué plus haut, les derniers crochets concernent les passages les plus controversés. En comparant la dernière version du texte avec le document final, les ONG peuvent voir ce qui a été adopté ou non.**

---

---

**Conseil IX.** Travailler avec des coalitions, des caucus et des forums.

---

Submerger les négociateurs avec de nombreux messages, appels téléphoniques et rencontres n'est pas une stratégie efficace pour les ONG. Elles devraient plutôt travailler collectivement en caucus, coalitions et forums. Souvent les messages les plus forts sont ceux qui sont suivis par un grand nombre d'ONG. Des caucus peuvent être créés à plusieurs niveaux : national, régional ou mondial. Les caucus nationaux sont de même importance car ils sont le lien direct avec les organisations locales.

Les caucus rencontrent les délégations gouvernementales et suivent les progrès faits depuis le zero draft. Pendant la CSW, des rencontres avec des ONG présentes dans les délégations officielles sont prévues et procureront d'importants forums pour se tenir au courant de l'évolution des négociations.

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017



D'autres opportunités pour influencer les négociations ont lieu durant la CSW durant les rencontres matinales du Forum du NGO CSW. Les membres du Bureau de la CSW de même qu'ONU Femmes y participent et donnent des informations sur les négociations. Les caucus régionaux donnent des informations et des annonces importantes liées aux sessions des Nations Unies sont faites.

Pendant toute la session, les caucus régionaux du NGO CSW se retrouvent, tout comme des groupes thématiques sur les jeunes et la migration. Pendant la 61<sup>e</sup> session de la CSW, une formation au plaidoyer sera donnée aux ONG lors de la première rencontre des caucus régionaux.

L'horaire et le lieu de ces événements seront communiqués sur le site Internet du Forum du NGO CSW (en anglais) : [www.ngocsw.org](http://www.ngocsw.org)

### **Conseil X. Utiliser les technologies mobiles et les médias électroniques**

---

Une aide technique importante que les ONG peuvent apporter est la formulation exacte pour défendre une position particulière. Cette formulation devrait se baser le plus possible sur du langage concerté de documents précédents. Cela peut demander des heures de recherche pour trouver ce langage concerté. Chaque élément de langage concerté devrait être cité avec la référence du texte dont il est tiré.

Il y a plusieurs outils pour trouver le langage adéquat. Deux applications pour téléphones mobiles et tablettes ont été créées afin de soutenir le travail des ONG et des diplomates pour trouver du langage concerté concernant les droits humains des femmes.

a) Women's Human Rights or W'sHR

L'administration suisse, en coopération avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains et le Centre interdisciplinaire pour les études genre de l'Université de Berne ont développé cette app en anglais. Il s'agit de l'app la plus complète, permettant un accès aux textes et avec une fonction de recherche.

Plus d'informations : <http://www.womenshumanrights.ch/>

b) Women, Peace & Security

Peace-Women et la Women's International League ont créé cette seconde app pour les femmes, la paix et la sécurité avec le soutien de la Suisse et du Liechtenstein.

c) D'autres outils sont disponibles pour d'autres thématiques

Plus d'informations (en anglais) : [http://www.peacewomen.org/publications\\_home.php](http://www.peacewomen.org/publications_home.php)

**W'sHR** : Un bon outil de plaidoyer pour la recherche de textes d'Accord préalable est maintenant disponible sur le mobile. Le gouvernement suisse a produit un pour les droits humains des femmes Documents. Voir: [www.womenshumanrights.ch](http://www.womenshumanrights.ch).

### **Conseil XI. Variez vos stratégies de lobbying.**

---

Il est important de faire du lobbying de différentes manières :

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

- Des propositions de langage concerté ou de nouveau langage sur la base du langage concerté par e-mail aux missions auprès des Nations Unies. De plus, il est important de fournir un court argumentaire expliquant les raisons de préférer le langage proposé.
- Organiser des panels et des discussions pendant la période des négociations sur un sujet. Garder vos interventions brèves et concentrer votre présentation sur les points les plus importants.
- Dans votre propre pays, selon l'évolution des négociations, faire pression directement sur le gouvernement ou par le biais des médias.

### **Conseil XII: Garder l'esprit positif**

---

Les négociations sont une arène où des tactiques variées sont utilisées pour faire pression. Certaines de ces tactiques sont psychologiques. L'une des plus efficaces et souvent utilisées est celle des « rumeurs négatives ».

Durant la seconde moitié des négociations, des rumeurs peuvent apparaître selon lesquelles les positions les plus dures ne devraient plus bouger. La mauvaise intention qui se cache derrière cette tactique est de renforcer le pessimisme et de décourager les compromis, ce qui amènerait certains diplomates et ONG à perdre espoir et à baisser les bras.

Conseil XIII. Planifier une stratégie médiatique qui implique la capitale de même que la CSW (voir chapitre 12).

Les ONG oublient souvent que celles et ceux qui ne peuvent partir à la session de la CSW ont un rôle important à jouer à la maison. Cela inclut des stratégies médiatiques, telles que des communiqués de presse, des séances publiques ou des événements de plaidoyer dans la capitale pendant la CSW. Alors que de nombreuses délégations doivent suivre les lignes directrices sur leurs gouvernements centraux, la pression pour garder la direction sur les points d'accord et d'avancées et non sur les points de controverses est extrêmement importante.

### **Conseil XIV. Suivre le document de différentes manières**

Les « consultations informelles » ont lieu de manière discrète au cours de séances à huis clos. Il est donc difficile d'obtenir des informations du fait de la confidentialité des documents. Cependant, durant la 58<sup>e</sup> session de la CSW, les ONG ont fait pression pour obtenir un statut d'observateur avec un processus de sélection desdits observateurs. Comme nous l'avons noté plus haut, certains membres des délégations désirent partager des documents tels que les versions intermédiaires du document final. Pourtant, si le contenu de ces documents est publié entièrement ou en partie sur Internet ou dans les médias, cela peut avoir des conséquences pour la personne qui transmet cette information.

Si un caucus national d'ONG pense que le gouvernement ne soutient pas assez une position durant les négociations, il pourrait être efficace d'écrire un article ou de poster des messages sur les médias sociaux.

Les ONG devraient également travailler sur des stratégies médiatiques fortes et proactives pour la durée des négociations. Elles peuvent préparer des communiqués de presse, d'organiser des séances publiques et de publier des messages dans les médias sociaux pour soutenir des positions gouvernementales fortes et les promesses déjà faites. Cette opportunité de plaidoyer qui a été sous-estimée jusqu'à aujourd'hui devrait être centrale dans le cadre d'une stratégie d'ONG.

**Conseil XV.** Des négociations signifient qu'il faut être « prêt à perdre quelque chose pour gagner quelque chose d'autre ».

---

Lorsqu'une ONG prépare son travail concernant des négociations intergouvernementales, ce doit être clair depuis le début que ce sera très difficile de gagner sur tous les points.

Les négociations sont le produit d'une discussion dans laquelle aucun gouvernement ne veut perdre la face. Pour obtenir ce que le négociateur veut vraiment, il pourrait demander plus. Le rapport entre ce que les gouvernements veulent et quel en est le prix s'appelle le marchandage.

Cela signifie que les ONG doivent être claires dès le début sur ce qu'elles demandent et ce qu'elles veulent. Toutes les tactiques et astuces décrites plus haut sont également valides pour les ONG.

**Conseil XVI.** Les ONG doivent avoir des Etats membres comme alliés

---

Lors de la CSW, les ONG ayant une accréditation auprès du Département de l'Information ou qui assistent à une conférence ne sont pas autorisées à faire une déclaration aux Nations Unies. Elles doivent alors collaborer avec une ONG accréditée auprès de l'ECOSOC et avec des gouvernements. Les négociations intergouvernementales sont principalement ouvertes aux seules délégations et aux représentants des deux Etats ayant un statut d'observateurs : le Saint-Siège et l'Etat de Palestine.

Les ONG doivent ensuite avoir des alliés parmi les Etats membres. Les alliances entre les ONG et les Etats membres nécessitent une collaboration à long terme. Si ce n'est pas possible pour avancer avec sa propre délégation gouvernementale, on peut s'adresser à une délégation ayant de forts liens avec son propre pays.

## 12. LA BOÎTE A OUTILS POUR LE PLAIDOYER

Ce chapitre procure une description d'importantes stratégies, capacités et outils de plaidoyer pour les activistes des droits humains des femmes qui travaillent sur les processus liés spécifiquement aux Nations Unies. Cette introduction se base sur des exemples de la CSW ainsi que du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Toutefois, il peut s'appliquer pour d'autres processus.

### 12.1 Préparations pour une session

Renseignez-vous sur les horaires des sessions et des événements. Cela inclut l'horaire habituel des sessions plénières, les briefings du secrétariat, les rencontres de coordination des ONG et les informations générales concernant les side events.

Cherchez où vous aurez accès aux documents importants : les documents officiels de la conférence, les informations pour les ONG et la couverture médiatique sont souvent disponibles en ligne, par le biais d'une app, sur un centre de documentation ou directement via un Etat membre lorsque les négociations sont à huis clos.

### 12.2 Une cartographie des personnes et de leurs positions

Débutez votre cartographie en pensant au climat politique et au contexte. Passez en revue les documents finaux des conférences et négociations récentes dans la région et au niveau mondial puis demandez-vous si les discussions portaient sur du langage déjà concerté ou si de nouveaux progrès ont été accomplis. Y a-t-il eu un risque de retour en arrière sur les droits humains des femmes ?

**Faites une cartographie des acteurs non étatiques :** qui sont les groupes, les réseaux ou les coalitions des femmes et des autres réseaux de société civile sur les droits et la justice (alliés) ? Qui sont les groupes, réseaux ou coalitions soutenant des positions opposées ? Quelles sont les organisations de l'ONU qui sont pertinentes, telles qu'ONU Femmes, le HCR, le PNUD, l'UNICEF, la FAO ou l'OMS ?

**Faites une cartographie des délégués dans les deux camps :** identifiez-les par leur nom, leur titre et leur pays. Pensez à créer un « face – book » pour les reconnaître en trouvant des photos en ligne. Votre pays est-il un membre de la Commission actuellement ?

**Lorsque vous saurez qui vous surveillez, trouvez qui dit quoi :** vous pouvez choisir une des techniques suivantes : lire les déclarations soumises durant le processus préparatoire, passer en revue les déclarations de ces dernières années, identifier les tendances et les messages, fixer des rencontres avec votre ministère et votre délégation dans votre pays.

**Que devez-vous demander à des délégués ? Demandez-leur quels sont leurs objectifs pour le processus en question et cherchez à connaître leurs limites ou leurs positions inamovibles dans votre domaine de prédilection. Demandez-leur quels sont leurs liens avec les différents processus actuels à l'ONU tels que la CSW, le programme pour l'après-2015, le traité sur les**

### 12.3 Etablir des alliances

---

Sur la base de votre cartographie, entreprenez les prochaines étapes de la préparation en établissant ou en renforçant des alliances. Identifiez votre thème de prédilection et faites vos devoirs.

**Alliances :** Allez à la rencontre des alliés dans la société civile, les agences de l'ONU, les gouvernements et les médias. Faites des appels téléphoniques et cherchez à fixer des rendez-vous. Rappelez plusieurs fois, tout le monde est occupé ! Proposez des messages conjoints, une conférence de presse et partager des éléments clés. Identifiez quelques « lignes rouges » partagées. Cherchez si des ONG ont pu rejoindre la délégation de votre pays.

**Planifiez votre point d'entrée pour vos thèmes et votre message.** Votre thème principal est-il l'un des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing ? Est-il lié au thème principal, au thème passé en revue ou au thème émergent de la CSW de cette année ?

#### Capacité ! Développez vos messages-clés

- Un message clair contient une déclaration générale ou une déclaration pour le plaidoyer soutenue par des faits et un argumentaire pour en prouver la validité de cette déclaration et sa pertinence pour l'action.
- Les messages-clés peuvent se terminer avec des appels à agir et des recommandations.

#### Préparez des outils et des ressources.

Certains outils et ressources sont internes, tels que des mémos sur le sujet qui vous aident à vous préparer pour répondre aux questions concernant ce texte spécifique.

#### Outil ! Un mémo thématique

- Résumez brièvement toute nouvelle politique, tout nouvel événement ou nouvelle publication liés à ce point à l'ordre du jour ou identifiez les principaux enjeux.
- Comment le sujet est-il lié à vos enjeux nationaux/régionaux ou aux enjeux de votre organisation ?
- Quelles positions les groupes de négociations tels que le G77 et la Chine, le groupe africain, CARICOM, l'Union européenne, JUSCANZ, AOSIS ont-ils exprimées sur ce sujet (voir l'annexe listant ces groupes) ?
- Présentez des extraits de langage concertés avec leurs références pour soutenir votre point de vue.

#### Outil : une fiche d'information sur le sujet

- Travaillez avec des alliés et des coalitions lorsque c'est possible pour vous assurer que votre message puisse s'appliquer à une large palette de parties prenantes
- Essayez de rester à un document de 2 à 4 pages (deux feuilles recto-verso au maximum, personne ne lit davantage)

Inclure des sections claires telles que :

- Introduction
- Faits et arguments sur le sujet (pour en montrer la pertinence et l'importance)
- Langage recommandé (si c'est approprié pour votre objectif)
- Langage concerté qui soutient les recommandations (de la CSW ou de toute autre processus mondial ou régional)
- Informations de contact

### **Capacité ! Des recommandations spécifiques pour le langage**

- Une fois que le zero draft a été distribué et tout au long du processus de négociations, assurez-vous que les amendements recommandés sont clairement indiqués comme des éléments clés
- Incluez des argumentaires et des références à des textes concertés qui ont une influence sur le langage

Vous avez une cartographie, vous avez des alliés, vous avez un objectif spécifique et vous avez des outils. Et maintenant ?

## **12.4 Plaidoyer sur le terrain**

---

### **Méthodes suggérées pour faire du plaidoyer**

Ceci n'est pas une liste exhaustive mais cela procure un aperçu.

- Utilisez votre fiche d'information
  - Décidez d'abord si cela s'adresse à tout le monde ou seulement à vos alliés. Cette information est-elle sensible ? Les opposants pourraient-ils s'en servir pour vous discréditer ou pour développer des contre-arguments ? Ceci est particulièrement le cas dans le cas des SRHR
- Faites circuler votre fiche d'information
  - Imprimez-la et distribuez-la
  - Envoyez-là par mail aux missions auprès de l'ONU et aux personnes dans les capitales
- Fixez des rendez-vous avec les membres des délégations
- Fixez des rendez-vous avec les agences de l'ONU
- Participez à des événements parallèles ou à des side events
- Organisez un side event ou un événement parallèle auprès du NGO CSW
- Utilisez vos alliés pour accéder à l'information en temps réel
- Suivez ce que les délégués disent et quels textes ils soumettent lors des phases de négociations
- Parlez à vos collègues / contacts gouvernementaux dans votre capitale lors que vous voyez que les délégués à la conférence principales ne respectent pas les progrès faits au niveau national ou régional

### **Comment rencontrer des délégués ?**

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

- Inscrivez-vous aux side events organisés dans les bâtiments de l'ONU pour vous assurer que vous entrez dans les corridors
- Utiliser votre « face book » ou LinkedIn pour nouer contact avec les délégués dans les corridors
  - Saluez les délégués par un sourire et une poignée de main ferme et donnez-leur votre nom et le nom de votre organisation. Remerciez toujours les gouvernements pour leur soutien.
  - Invitez-les pour un café ou pour parler brièvement avec vous
  - Donnez votre carte de visite et prenez la leur
  - Donnez-leur tout document que vous avez (si possible clair et concis)
  - Présentez-leur vos messages clés et vos recommandations urgentes
  - Offrez votre soutien technique continu pour les sujets discutés
  - Faites un suivi par le biais d'un courriel

### **Suivi**

Faites le suivi de votre travail en analysant le texte : qu'est-ce qui y figure et qu'est-ce qui n'y figure pas ? Quels pays ont soutenu ces concepts ? Envoyez-leur des messages de remerciement, parlez avec eux, tweetez avec eux !

### **Rendez compte à votre ONG, votre caucus et d'autres groupes**

- Quelle est votre stratégie de plaidoyer ?
- Jeux de rôle pour aborder des délégués alliés ou des délégués de l'opposition
- Discutez des résultats. Qu'avez-vous appris durant le processus ? Qu'avez-vous apprécié concernant l'approche des autres groupes ?

## 13. S'ENGAGER SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont essentiels pour une bonne stratégie médiatique

Ce chapitre est un extrait du manuel de formation pour le développement durable 2015. Il montre comment les divers médias exigent un traitement différent. Voici la liste des réseaux sociaux les plus utilisés.

### Les quatre grands

**FACEBOOK** vous permet d'établir une page avec des photos et des mises à jour régulières concernant votre travail. D'autres utilisateurs de Facebook peuvent montrer leur soutien en cliquant sur le bouton « J'aime » et partager les informations avec leurs propres contacts.

**TWITTER** est excellent pour tenir au courant des personnes éloignées et pour envoyer des petits messages. Les sujets peuvent être étiquetés avec les hashtags (en utilisant le symbole # avant un mot) pour permettre à des tweets similaires d'être regroupés.

**GOOGLE+** (Google Plus) est un outil pour communiquer et pour partager des informations avec les personnes que vous connaissez de manière similaire à Facebook. Il offre également un outil de conférence vidéo.

**LINKEDIN** est un réseau professionnel et donc un peu plus sérieux que Facebook et Twitter. Il vous permet de monter une page pour votre organisation qui présente les développements de votre organisation.

D'autres réseaux sociaux largement utilisés :

**INSTAGRAM** permet de partager des photographies, des images et des vidéos très courtes. La BBC a commencé à publier des informations dans des vidéos très brèves sur Instagram.

**VINE** encourage les gens à créer et à partager de brèves vidéos qui se répètent en boucle.

**PINTEREST** se définit comme un « catalogue social » et permet de rassembler des photos et des liens autour d'un sujet. Le but est d'inspirer. Il est aussi possible d'avoir un compte « business » pour le compte de votre organisation.

**REDDIT** se décrit comme un portail Internet. Cela permet à des utilisateurs de rassembler des liens en un seul endroit et en ajoutant des commentaires et des discussions à leur sujet.

**TUMBLR** est un site de « micro-blogs » qui permet d'assembler en de brefs articles des liens, des photos et d'autres contenus.

**STUMBLEUPON** rassemble des éléments de la toile, les groupant selon les intérêts d'un utilisateur. Les utilisateurs peuvent évaluer leur intérêt dans les éléments rassemblés.



## ANNEXES

### ANNEXE I. EVALUATION DU GUIDE ET DES METHODES

#### QUESTIONNAIRE

concernant l'atelier de formation lors de la Conférence régionale de revue de Beijing + 20 (nom de la région \_\_\_\_\_)

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| 1. C'était ma première formation sur les processus de l'ONU   | Oui | Non |
| 2. C'était ma première formation sur la Commission de la condition de la femme CSW  | Oui | Non |
| 3. J'ai appris de nouvelles informations sur le processus des négociations à la CSW   | Oui | Non |
| 4. La formation était trop brève et je n'ai pas compris tous les détails du processus de la CSW   | Oui | Non |
| 5. Je pense que la formation était utile et devrait être proposée à toutes les ONG présentes à la CSW   | Oui | Non |
| 6. Je partagerai les informations avec d'autres ONG et souhaiterais recevoir davantage de livrets/manuels   | Oui | Non |
| 7. Je sais désormais comment je peux influencer les négociations intergouvernementales, en particulier pendant la CSW   | Oui | Non |
| 8. Je vais essayer de prendre contact avec le Bureau de l'égalité des genres dans mon pays  | Oui | Non |
| 9. Je veux essayer d'établir un contact avec le ministre des affaires étrangères dans mon pays  | Oui | Non |
| 10. Je veux essayer de contacter un des délégués officiels de mon pays  | Oui | Non |
| 11. Je souhaiterais assister plus souvent à ce genre de formation   | Oui | Non |
| 12. Je souhaiterais disposer d'une personne ressource à qui je peux poser des questions concernant les stratégies à suivre lors des processus de négociations intergouvernementales | Oui | Non |
| 13. Je sais maintenant où trouver des documents sur les droits humains des  | Oui | Non |

femmes

14. Quels sont les sujets les plus utiles ?

(Liste des chapitres)

15. Quels sont les sujets que vous souhaiteriez que nous couvriions dans le futur ?.....

16. Autres commentaires ?

.....  
...

## **Annexe II**

### **Glossaire**

Voici les acronymes que vous devriez connaître.

Programme d'action de Beijing – Beijing Platform for Action (BPfA)

ONG sur le business et l'industrie – Business and Industry Non-Governmental Organisation (BINGO)

Commission de la condition de la femme – Commission on the Status of Women (CSW)

Responsabilités communes mais différenciées – Common but Differentiated Responsibilities (CBDR)

Educatons sexuelle complète – Comprehensive Sexuality Education (CSE)

Conférence des Etats parties – Conference of the Parties (COP)

Commission économique pour l'Afrique (CEA) – Economic Commission for Africa (ECA)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) – Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (ESCAP)

Commission économique pour l'Europe (CEE) – Economic Commission for Europe (ECE)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) – Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA)

L'équité, c'est agir de manière appropriée par rapport à ses responsabilités

Réunion de groupe d'experts – Expert Group Meeting (EGM)

Technologie de l'information et de la communication (TIC) – Information and Communications Technology (ICT)

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)

Protocole de Kyoto – Kyoto Protocol (KP)

Formation dans les domaines des mathématiques, de l'ingénierie, des sciences naturelles et de la technologie (MINT) – Science, Technology, Engineering and Math Education (STEM)

Santé et droits sexuels et reproductifs – Sexual and Reproductive Health and Rights (SRHR)

Développement durable (DD) – Development (SD)

Conseil économique et social des Nations Unies – UN Economic and Social Council (ECOSOC)

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCC)

Droits humains des femmes – Women's Human Rights (WHR)

Défendeurs des droits humains des femmes – Women's Human Rights Defenders (WHRD)

## Annexe III

### Membres de la CSW en 2016

Albanie / 2019	Allemagne / 2017	Bangladesh / 2018
Biélorussie / 2017	Belgique / 2019	Bosnie Herzégovine / 2019
Brésil / 2016	Burkina Faso / 2017	Chine / 2016
Colombie / 2019	Congo / 2018	Cuba / 2016
Équateur / 2017	Egypte / 2018	l'Espagne / 2019
Etats-Unis d'Amerique / 2016	Fédération de Russie / 2016	Finlande / 2016
Ghana / 2018	Guinée Équatoriale / 2019	Guyane / 2018
Inde / 2018	Indonésie / 2016	Iran (République islamique d') / 2019
Israël / 2017	Japon / 2017	Kazakhstan / 2018
Kenya / 2018	Le Salvador / 2018	Lesotho / 2017
Libéria / 2019	Liechtenstein / 2019	Malawi / 2019
Mongolie / 2019	Niger / 2016	Norvège / 2020
Ouganda / 2017	Pakistan / 2017	Paraguay / 2017
République de Corée / 2018	République Dominicaine / 2016	République Unie de Tanzanie / 2018
Royaume-Uni / 2020	Soudan / 2016	Suisse / 2017
Tadjikistan / 2018	Uruguay / 2018	

## **Annexe IV**

### **Groupes de négociations**

#### **UE (Union européenne)**

L'Union européenne est une union politico-économique de 28 Etats principalement en Europe.

#### **G77/Chine (le groupe des 77 et la Chine)**

- Ce bloc établi en 1967 regroupe aujourd'hui environ 133 pays.
- 

#### **JUSCANZ (Japon, Etats-Unis (United States), Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)**

- Rejoints régulièrement par l'Islande, le Mexique et la Corée du Sud, ces pays sont les pays industrialisés non membres de l'Union européenne.

#### **MNA (Mouvement des non-alignés)**

- Créé en 1961, le MNA regroupe aujourd'hui 114 pays et prend les commandes pour des sujets politiques alors que le G77/Chine couvre les sujets économiques et sociaux.

#### **Le groupe de Rio**

- Il s'agit d'un mécanisme permanent pour les consultations politiques des pays d'Amérique latine et centrale et de certains pays des Caraïbes.

#### **Pas d'Afrique du Sud**

- Tous membres du G77/Chine, ces pays collaborent là où il n'y a pas de position du G77/Chine, comme par exemple sur les droits des femmes

#### **CARICOM (La communauté des Caraïbes)**

- Elle comprend tous les pays anglophones de la région.

#### **AOSIS (Alliance des petits Etats insulaires)**

- Ce groupe informel de 43 petites îles et territoires sur le littoral a été formé en 1990 pour travailler sur les changements climatiques et d'autres sujets liés.

#### **OCI (Organisation de la conférence islamique)**

- Cette organisation intergouvernementale a été créée en 1969 par 56 membres ayant une forte communauté islamique.

#### **WEOG (Europe occidentale et autres groupes)**

- Ce groupe géopolitique de 27 Etats partagent un dénominateur commun de démocratie occidentale.

#### **Groupes régionaux**

- Créés pour identifier des candidats régionaux pour les organes de l'ONU. Parfois les groupes africain et latino-américain peuvent travailler sur des positions.

Droits de copyrights détenus par le NGO Committee on the Status of Women/New York, 2017

## **Annexe V**

### **Documents régionaux (en anglais)**

#### **Africa**

Addis Ababa Declaration on Accelerating the Implementation of the Beijing Platform for Action (2014): [http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/acg14-0009-ore-declaration\\_addis\\_regional\\_conference\\_beijing\\_20\\_14-01567\\_.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/acg14-0009-ore-declaration_addis_regional_conference_beijing_20_14-01567_.pdf)

9<sup>th</sup> Africa Regional Conference on the 20 Year Review of the Beijing Declaration and the Platform for Action (BPfA), NGO Forum Declaration (2014): [www.ngocsw.org/wp-content/.../11/Africa-CSOs-position-FINAL.pdf](http://www.ngocsw.org/wp-content/.../11/Africa-CSOs-position-FINAL.pdf)

#### **Asia and the Pacific**

Asian and Pacific Ministerial Declaration on Advancing Gender Equality and Women's Empowerment (2014): [http://www.unescapsdd.org/files/documents/E\\_ESCAP\\_GEWE\\_2.pdf](http://www.unescapsdd.org/files/documents/E_ESCAP_GEWE_2.pdf)

Asia Pacific Beijing+20 Civil Society Forum Statement (2014): <http://isiswomen.org/downloads/CSO%20Forum%20Statement%20FINAL%2017%20Nov%2014.pdf>

#### **Europe**

Report for the Beijing+20 Regional Review Meeting (2014): [http://www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/Beijing\\_20/ECE\\_AC\\_28\\_2014\\_2\\_e.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/Gender/Beijing_20/ECE_AC_28_2014_2_e.pdf)

Geneva NGO Forum on Beijing+20, Declaration and Recommendations (2014): <http://beijing20.ngocsw-geneva.ch/wordpress/wp-content/uploads/2015/01/Outcome-Documents-NGO-Forum-Beijing-20-FINAL-21Dec2014-clean.pdf>

#### **Latin America and the Caribbean**

Special Session on Beijing+20 in Latin America and the Caribbean Statement (2014): [http://www.cepal.org/mujer/noticias/paginas/9/53409/14-20873\\_MDM-51\\_Beijing\\_statements.pdf](http://www.cepal.org/mujer/noticias/paginas/9/53409/14-20873_MDM-51_Beijing_statements.pdf)

#### **West Asia**

Rabat Declaration Towards an Effective Partnership for the Implementation of the UNFPA Regional Strategy on Prevention and Response to Gender-Based Violence in the Arab States (2013): [http://arabstates.unfpa.org/webdav/site/as/shared/docs/2013\\_RabatDeclaration\\_English.pdf](http://arabstates.unfpa.org/webdav/site/as/shared/docs/2013_RabatDeclaration_English.pdf)

